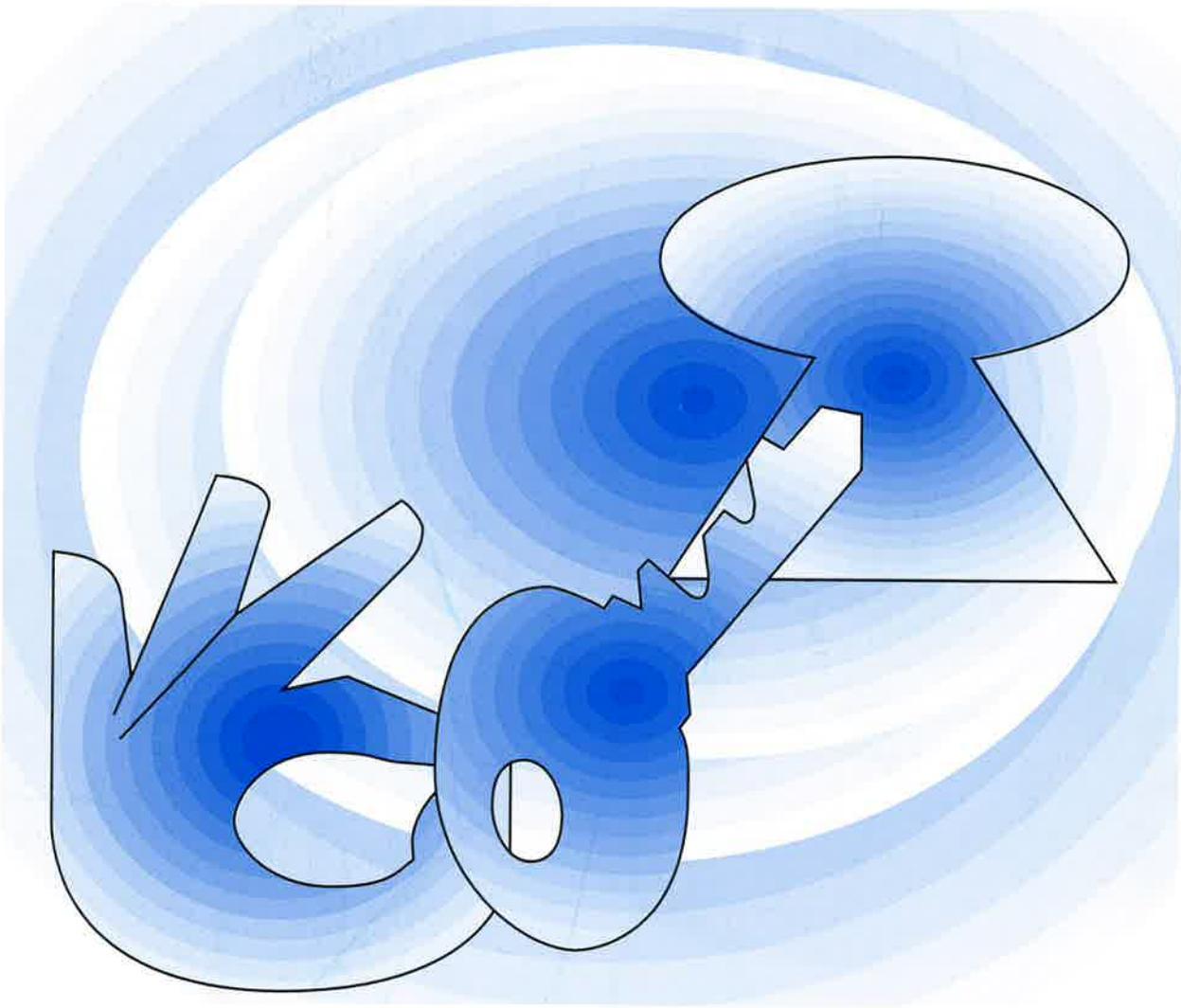


LA CLEF

BELGIQUE - BELGIE		
P.P.		
5000 NAMUR 1		
P.P.	7	760

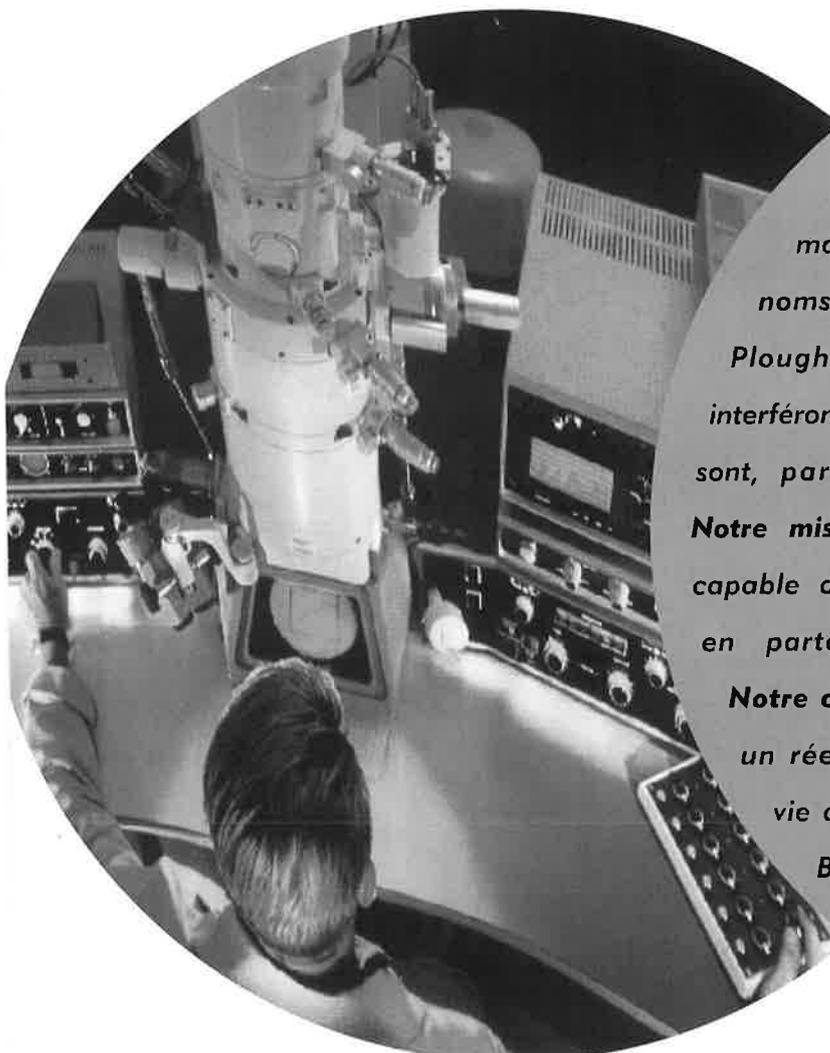


4^E TRIMESTRE 2000 - N° 69

PERIODIQUE TRIMESTRIEL

EDITEUR RESPONSABLE : E. BODART - ZONING ARTISANAL - RUE DES LINOTTES 6 - 5100 NANINNE
BUREAU DE DÉPÔT: NAMUR 1

BIOINNOVATION



Notre héritage :

BIOGEN, à la pointe de la recherche, est à l'origine de la découverte de thérapeutiques majeures, commercialisées sous licence par de grands noms de l'industrie pharmaceutique comme Schering Plough, MSD et SmithKline Beecham. L'Intron® A interféron α recombinant et les vaccins contre l'hépatite sont, par exemple, issus de la technologie BIOGEN.

Notre mission : Construire un grand groupe pharmaceutique capable de mettre au point des thérapeutiques innovantes en partenariat avec les professionnels de la santé.

Notre objectif : Développer de nouveaux produits apportant un réel progrès thérapeutique et améliorer la qualité de vie des patients. Le dernier produit issu de la Recherche BIOGEN est l'interféron β 1-a, progrès thérapeutique majeur dans le traitement de la sclérose en plaques.

BIOGEN

UN AUTRE SENS A LA BIOTECH-NOLOGIE

Biogen Belgium N.V./S.A., Tyraslaan 111 Avenue de Tyras, B-1120 Neder-Over-Heembeek
Tel 00 31 20 575 91 50 - Fax 00 31 20 575 91 80

Editorial	5
Le saviez-vous ?	
Vacances 2001	6
Invitation	7
Parking 	8
Une belle initiative	9
Centrale d'achat : du nouveau	10
Législation	
Aide matérielle individuelle : bonne nouvelle pour les Bruxellois	12
Allocation mazout... et le gaz ?	13
Témoignages / courrier des lecteurs	
Nous votons aussi	14
Il suffit de le vouloir	16
Notre ami	17
Trucs et astuces	18
A.S.	18
Libre comme l'air	19
Tout ce que vous avez toujours voulu dire, sans jamais oser l'écrire	20
Interventions financières 2001encart bleu	
Du nouveau au groupe	
Documentation	21

DOSSIER : Questions fréquemment posées sur la S.P.

Examens techniques dans la S.P.	I
Témoignage : IRM, je t'aime ... pas !	III
Témoignage : 20 ans après	IV
Complications à long terme des médicaments à usage chronique et symptomatique dans la S.P.	V
Interférons- β : actualités.	VI
Témoignage : Quand l'Interféron paraît ..	VII
S.P. associée à d'autres maladies : coïncidence ou prédisposition ?	VIII
S.P. et hygiène de vie	IX
Cannabis et S.P.	X
Témoignage : Une tisane contre mes spasmes douloureux	XI
Témoignage : Douleur, quand tu nous tiens !	XII
Pour en savoir plus	XIII
Petites annonces	23
Poésie: Ecrire avec le sourire	23
Agenda	24
Les adresses de la Ligue	26

Editeur responsable : E. Bodart.

Rédacteur en chef : C. Dradin.

Comité de Rédaction :

E. Bodart, M. Garrais, G. Tychon, M. De Bruyne.

Cellule de Créativité :

E. Craenhals, V. Debry, J. Degreef, C. Ghislain, H. Goethals.

Comité de Lecture :

H. et M. De Bruyne, R. Dewallef.

Mise en page et maquette :

C. Dradin • Imprimerie Nuance 4 - Naninne

Impression :

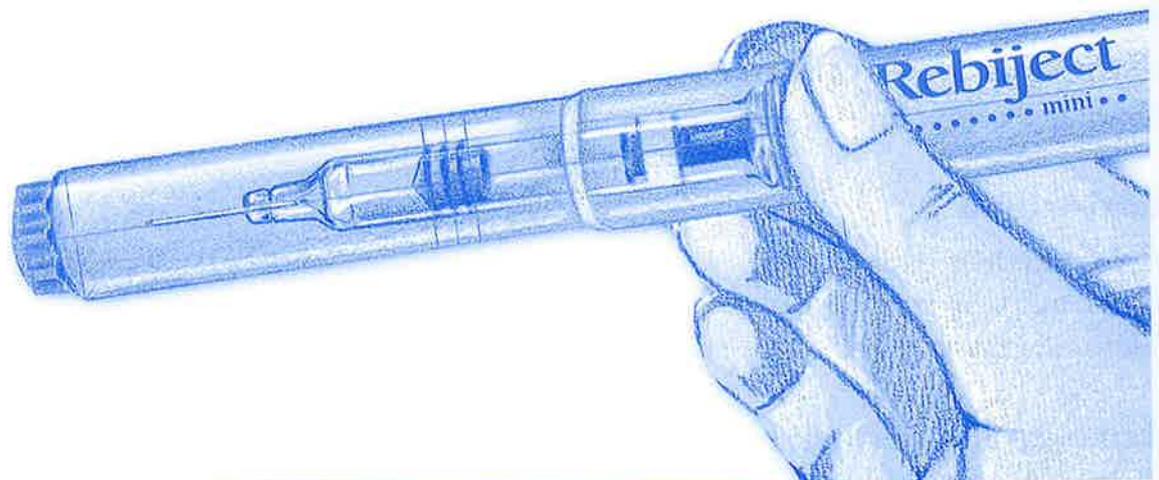
Imprimerie Nuance 4 - Naninne

Graphisme :

Couverture : M. Mertens

Merci à Serdu pour sa gracieuse collaboration

Les articles et les publicités paraissant dans cette revue n'engagent que leurs auteurs, et non la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française a.s.b.l.



“Ma piqûre ne me fait pas peur”

L'injection est indispensable au traitement de certains patients.

Serono MS Care met à votre disposition le Rebiject, un auto-injecteur compact et pratique.

Demandez conseil à votre médecin traitant.

Rebiject®
.....mini.....

Editorial

Pourquoi être un(e) bénévole, c'est-à-dire accepter de remplir une tâche au service, par exemple, de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques, sans y être obligé et sans être rémunéré?

S'il est vrai qu'en Belgique plus de 1 million de personnes sont bénévoles ou désirent s'inscrire dans une action de bénévolat, et s'il est vrai, en même temps, que de nombreuses associations à finalité sociale ne peuvent s'appuyer sur des volontaires en nombre suffisant, la question de la motivation et des aspirations des collaborateurs bénévoles mérite une sérieuse réflexion.

Cette réflexion est bien sûr déjà menée, notamment au sein de la Ligue, et un apport un tant soit peu valable dépasserait le cadre d'un éditorial. Disons néanmoins que différentes hypothèses sont formulées.

Certains évoquent un besoin d'activité, d'autres celui de lutter contre la solitude, d'autres encore parlent d'une volonté d'être -ou de continuer à être- socialement utiles.

Toutes ces approches révèlent une partie d'une vérité qui a de multiples facettes, mais la brève expérience qui est la mienne me persuade que de très nombreux bénévoles, qu'ils soient encore ou ne soient pas, ou plus, actifs dans la vie professionnelle, sont motivés par la rencontre d'une double aspiration.

Ils désirent tout d'abord se sentir utiles au sein de la société en y remplissant un rôle tourné vers l'accompagnement de celles et ceux qui, très souvent dans un climat de solitude, traversent des épreuves difficiles d'ordre physique, psychologique, familial, financier, ...

Le souhait d'un grand nombre de bénévoles, c'est de développer avec les personnes malades une relation d'amitié, ce qui requiert tact, attention, respect mutuel, compréhension, et même la faculté

de se mettre à leur place et de ressentir ce qu'elles ressentent. L'amitié réclame aussi l'absence d'un quelconque sentiment de supériorité. L'amitié disparaît lorsque cesse l'égalité! Enfin, faut-il le souligner, une vraie relation d'amitié ne peut exister ni se maintenir que si elle est réciproque. Les bénévoles reçoivent aussi -et parfois beaucoup- de la part des patients!

Si les affiliés de la Ligue attendent une aide de nature professionnelle des membres du cadre permanent, c'est sans nul doute cette atmosphère d'amitié agissante qu'ils attendent de «leurs» bénévoles, et qui se manifeste notamment au cours de rencontres individuelles, de manifestations collectives, de voyages, ainsi qu'à travers les services qui leur sont rendus, par exemple, en matière de mobilité.

Un membre de la Ligue qui a développé cette vision de l'amitié agissante qui unit affiliés atteints de la sclérose en plaques et bénévoles est assurément Jean Mayence. Il vient d'être nommé Président d'Honneur du Comité provincial du Hainaut.

C'est lui qui a implanté solidement la Ligue dans le Hainaut, en la faisant bénéficier du soutien du Rotary, service club, dont il fut notamment Gouverneur.

C'est avec enthousiasme qu'il a mis à la disposition de la Ligue son sens de l'organisation, hérité de son expérience militaire et puis industrielle, ses nombreuses relations et sa disponibilité, le tout avec la complicité efficace et souriante de son épouse.

Mais, bien plus encore, il a tissé avec de nombreux affiliés un véritable réseau d'amitié sincère, compréhensive et active. Les rencontres nombreuses qu'il a organisées ou suscitées devaient être, pour lui, l'occasion d'un «bain d'amitié».

Cette expression n'est-elle pas à retenir?

*Pierre Beaussart
Président du Comité provincial du Hainaut*

Vacances 2001

Chaque année, le groupe Vacances organise un séjour à la Côte belge. Le but est de permettre à chacun de profiter au maximum d'un temps de loisir. Dans un souci de confort et de sécurité, il recherche un personnel qualifié pour accompagner les participants. Une excursion est prévue et les moyens de transport utilisés sont adaptés. Lors de ce séjour, la Ligue prend en charge le surcoût financier causé par la maladie.

Invitation

Date : Du samedi 5 mai au samedi 12 mai 2001.

Lieu : Hôtel de Kinkhoorn (Mariakerke-Ostende) situé le long de la digue, en bordure de mer.

Hébergement : Chambres à 2 lits.

Prix : 9.500 F/personne comprenant :

- pension complète,
- participation au programme d'animation de l'hôtel (atelier créatif, piscine, etc.)

Lors de ce séjour, la Ligue assure :

- la présence de personnes responsables,
- l'assistance d'infirmières jour et nuit,
- la collaboration en journée d'une équipe de la Croix Rouge et de membres de l'Ordre de Malte,
- l'organisation d'une excursion.

Intéressé ?

Contactez sans engagement de votre part le groupe Vacances en téléphonant le jeudi entre 9h et 12h au 04/344.22.62 ou en renvoyant le coupon ci-dessous à L.B.S.P., Groupe Vacances, rue E. Marneffe 37 à 4020 Liège.



Oui, je désire des informations complémentaires sur le séjour organisé par le groupe Vacances à la Côte belge du 5 au 12/5/2001.

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Localité:

Tél.

EUROMOVE

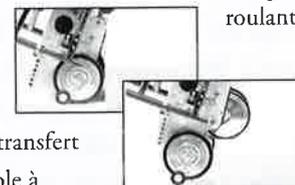
EUROMOVE sprl *les autres produits*



POUR VOTRE FAUTEUIL ROULANT MANUEL :

Scalamobil

- monte escalier électrique
- franchir les escaliers dans son propre fauteuil roulant



- pas de transfert
- adaptable à presque tout type de fauteuil manuel
- transportable
- sécurité
- facilité

Pour renseignement ou démonstration



EUROMOVE sprl *les autres produits*

44, chée de Waterloo • B-1640 Rhode-St-Genèse
Tél.: 02/358.59.86 • Fax: 02/358.59.51



Invitation

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que le prochain Concert de Gala de la Ligue Nationale aura lieu le mercredi 14 mars 2001 à 20 heures. L'événement se déroulera à nouveau au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, dans la grande salle Henry Le Boeuf entièrement rénovée.

Vous y entendrez le Koninklijk Filharmonisch Orkest van Vlaanderen sous la direction de Yutaka Sado qui interprétera des œuvres de Bernstein, Prokofiev et Dvorak. La partie soliste sera tenue par la jeune violoniste américaine Leila Josefowicz qui nous enchantera avec le Concerto pour violon n° 1 de Prokofiev.

Prix spécial pour les affiliés : BEF 300,-.

CONCERT DE GALA- CONCERT

Ligue Nationale Belge
de la Sclérose en Plaques asbl-
Nationale Belgische
Multiple Sclerose Liga vzw

Palais des Beaux-Arts
de Bruxelles
Paleis voor Schone Kunsten
van Brussel

KONINKLIJK
**FILHARMONISCH
ORKEST**
VAN VLAANDEREN

direction
directie **Yutaka Sado**
soliste **Leila Josefowicz**



Programme musical
Muzikaal programma

LEONARD BERNSTEIN
Symphonic dances from West Side Story

SERGEI PROKOFIEV
Violin concerto No. 1

ANTONÍN DVOŘÁK
Symphony No. 9 in E minor, op. 95
"From the New World"

Mercredi-Woensdag

14/03/2001

20h/u

Tickets en vente-Kaarten te koop:

Palais des Beaux-Arts - Paleis voor Schone Kunsten/

Ligue Nationale Belge de la Sclérose en Plaques - Nationale Belgische MS Liga

02 736 16 38

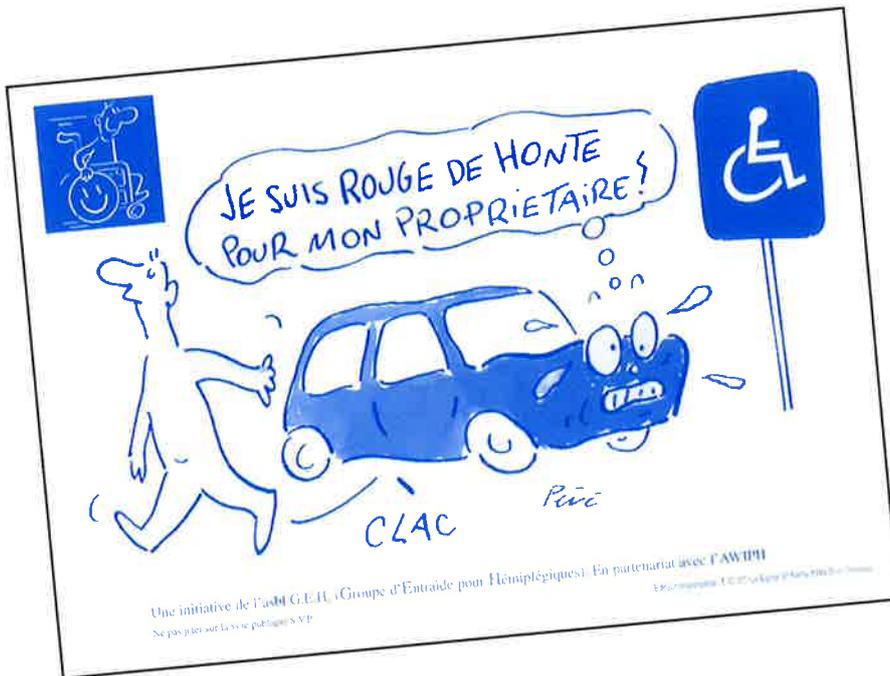
Parking

Il y a quelques mois a été lancée une campagne de sensibilisation pour un plus grand respect des emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite. Cette initiative est due au Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques et bénéficie du soutien de l'AWIPH.

Un feuillet a été conçu pour être déposé sur le pare-brise des conducteurs non respectueux de ces emplacements. Il porte sur une face un dessin

humoristique de Pévé et au verso, une brève réflexion sur les particularités de ces emplacements.

Vous aussi, vous pouvez participer activement à cette campagne! Demandez des exemplaires de ce feuillet au service social de la Ligue ou au service «Communication» de l'AWIPH (071/20.57.45).



**Vous étiez pressé? ... Moi aussi!
Il n'y avait plus de place? ... Pour moi non plus ...!
Vous avez votre autonomie ... La mienne est fortement réduite!**

Ces emplacements, ces dimensions, ... un hasard ?
Non.
Ils facilitent la mobilité de milliers de personnes.



Initiative soutenue par :

AWIPH
Association Belge pour l'Intégration des Personnes Handicapées

Une belle initiative ...

Quatre personnes (on les appellera les 4 mousquetaires) ont décidé, à titre tout à fait personnel, d'organiser un grand spectacle de variétés le 6 et le 7 janvier 2001 au profit du Comité de Bruxelles de la Ligue.

Avec le soutien du Bourgmestre d'Evere, Irène a trouvé une salle (à titre gratuit). De plus, elle a conquis le cœur de différents artistes (danseurs, chanteurs, musiciens ...) qui viendront bénévolement se produire ces deux jours-là.

Philippe et Valérie s'occupent de la tombola. Ils contactent différentes firmes afin de récolter un maximum de lots pour que chacun puisse repartir avec un petit cadeau.

Didier est le point de contact entre ces trois personnes et le comité (puisque'il en fait partie!).

Bref, ces 4 mousquetaires sont pleins d'énergie, d'enthousiasme et d'idées pour récolter des fonds en faveur des affiliés bruxellois.

Pratiquement, cela se déroulera

- le samedi 6 janvier 2001 à 19h30
- le dimanche 7 janvier 2001 à 15h30

Adresse : Académie de Musique, Ecole n° 1, Place de la Paix, 1140 Evere.

Prix d'entrée : 300 francs en prévente,
350 francs le jour même.

Infos et réservations :

02/215.43.21.

Venez nombreux fêter ce début d'année 2001 et du 21^e siècle !

Venez participer à cette belle initiative et encourager ceux qui l'organisent.

Venez voir et écouter ces artistes qui, j'en suis sûre, vous séduiront.

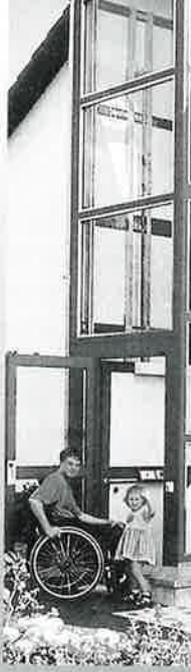
Nous comptons sur vous !

Catherine, travailleur social de Bruxelles



SOLUTIONS PERSONNALISÉES

B-4780 Rech
Kaiserbaracke
Tel. +32 80 57 10 45
Fax +32 80 57 10 57
e-mail: acm@euregio.net



- ACM, un nom, un concept
- Aide à la mobilité pour voitures et maisons:
 - élévateurs verticaux
 - fauteuils tournants
 - lève-personne
 - rampes




**Service complet
Entretien + réparations**



Centrale d'achat : du nouveau

Depuis un peu plus d'un an, la Ligue propose aux affiliés atteints de S.P. une **centrale d'achat de protections liées aux problèmes urinaires**. Notre partenaire est la firme SCA Hygiene Products, distributeur des produits **TENA**.

Vous trouverez ci-après un tableau informatif, avec les différents articles proposés, les quantités par paquet/carton et les prix correspondants. Nous joignons aussi à ce numéro de *La Clef* un document (papier vert) à renvoyer au siège de la Ligue, à Naninne pour obtenir des échantillons / de la documentation ou pour passer commande.

Avantages de la centrale d'achat

- Excellente qualité des produits,
- prix intéressants (attention : nouveau tarif à partir du 1/1/2001!),
- livraison à domicile partout en Communauté française,
- possibilité d'enlèvement par vos soins.

Pour rappel, vous pouvez éventuellement bénéficier d'interventions financières directes (voir feuillet bleu paru en encart central dans ce numéro de *La Clef*).

Pour bénéficier de la centrale d'achat, voici la marche à suivre.

1. Vous devez être atteint de S.P. et en ordre d'affiliation à la Ligue – Communauté Française (500 FB à verser au compte 250-0138300-63 avec la mention «Affiliation»).
2. Vous pouvez obtenir, avant de passer commande, un échantillon de produits à tester. Remplissez votre bon de commande ou votre demande d'échantillon / de documentation. Précisez si vous désirez être livré à domicile (commande par cartons entiers, d'au moins 5.300 FB T.V.A. comprise ou demande d'échantillon / de documentation) ou chez quel fournisseur vous irez vous-même prendre livraison de la marchandise (commande possible par paquets et quel que soit le montant).
3. Envoyez votre commande ou demande à : Ligue S.P., Z.A., rue des Linottes 6, 5100 Naninne (fax : 081/40.06.02). Le délai de livraison est de 15 jours maximum. Aucune commande ne sera prise par téléphone.

Livraison à domicile	Enlèvement par vos soins
4. Le fournisseur vous annonce par téléphone la date et l'heure de livraison.	4. Le fournisseur vous annonce par téléphone que la marchandise est disponible.
5. Le fournisseur vous apporte votre commande à domicile. Attention : vous devez être présent et prévoir le paiement en liquide ou par chèque.	5. Vous allez prendre livraison de votre commande auprès du fournisseur (paiement sur place).

Pour toute information concernant la centrale d'achat et les interventions financières directes, contactez le service social de votre province. Il dispose d'informations et d'échantillons des différents produits.



TENA
lady

Incontinence légère à moyenne



TENA
for men

Incontinence légère à moyenne



TENA
pants

Incontinence légère à moyenne

A renvoyer à :

Ligue de la S.P., Z.A.,
Rue des Linottes 6, 5100 Naninne
Fax : 081/40.06.02

Demande d'échantillons / de documentation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Date :

Veuillez me faire parvenir gratuitement le(s) échantillon(s) suivant(s) :

- TENA Lady
- TENA for Men
- TENA Pants
- TENA Comfort
- TENA Fix
- TENA Slip
- TENA Protection de lit

Veuillez me faire parvenir gratuitement la documentation sur :

- TENA Incontinence légère à moyenne
- TENA Pants
- TENA Incontinence moyenne à lourde

Important

Je désire recevoir les échantillons / la documentation à **domicile**.

Je souhaite **aller chercher moi-même** les échantillons / la documentation auprès du fournisseur :

- 1180 Bruxelles, chée d'Alseberg 368-370 : DYNA MÉDICAL
- 1410 Waterloo, avenue Fructidor 19 : DELRIVIÈRE
- 4700 Eupen, Handelstrasse 16 POB 137 : FILTER SERVICE
- 6010 Couillet, Espace René Magritte 11 : LABAB
- 7520 Templeuve, rue de Tournai 88 : ARVA CONFORT

Remarque :

.....
.....
.....
.....
.....

A renvoyer à :

Ligue de la S.P., Z.A.,
Rue des Linottes 6, 5100 Naninne
Fax : 081/40.06.02

Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Date :

Référence	Description	Paquet *	Carton
757330	TENA Lady Mini Long	16 pc. x	128 pc. x
757230	TENA Lady Extra	18 pc. x	216 pc. x
757730	TENA Lady Super	30 pc. x	180 pc. x
750630	TENA for Men Normal	26 pc. x	156 pc. x
750730	TENA for Men Extra	18 pc. x	108 pc. x
791002	TENA Pants Small	14 pc. x	56 pc. x
791102	TENA Pants Medium	14 pc. x	56 pc. x
791202	TENA Pants Large	14 pc. x	56 pc. x
752850	TENA Comfort Plus (bleu)	46 pc. x	92 pc. x
752950	TENA Comfort Extra (jaune)	40 pc. x	80 pc. x
758053	TENA Comfort Super (vert)	30 pc. x	60 pc. x
759055	TENA Comfort Maxi (blanc)	24 pc. x	48 pc. x
754430	TENA fix Small (jaune)		5 pc. x
754530	TENA fix Medium (bleu)		5 pc. x
754630	TENA fix Large (brun)		5 pc. x
754730	TENA fix Extra Large (vert)		5 pc. x
754830	TENA fix XXL (orange)		5 pc. x
710101	TENA slip Plus Small (bleu)	40 pc. x	80 pc. x
710201	TENA slip Plus Medium (bleu)	40 pc. x	80 pc. x
710301	TENA slip Plus Large (bleu)	40 pc. x	80 pc. x
711100	TENA slip Super Small (vert)	28 pc. x	56 pc. x
711200	TENA slip Super Medium (vert)	28 pc. x	56 pc. x
711300	TENA slip Super Large (vert)	28 pc. x	56 pc. x
712100	TENA slip Maxi Small (blanc)	26 pc. x	52 pc. x
712200	TENA slip Maxi Medium (blanc)	26 pc. x	52 pc. x
712300	TENA slip Maxi Large (blanc)	26 pc. x	52 pc. x
773630	TENA Underpad 60x90 cm		30 pc. x
774200	TENA Hygiene sheet 85x140 cm		80 pc. x
Total de ma commande	

* Commande par paquets : uniquement si enlèvement chez le fournisseur (pas de livraison à domicile).

Important

- Je désire recevoir **ma commande à domicile** (minimum 5.300 F, par cartons entiers).
- Je souhaite **aller chercher moi-même ma commande** auprès du fournisseur :
- 1180 Bruxelles, chée d'Alseberg 368-370 : DYNA MÉDICAL
 - 1410 Waterloo, avenue Fructidor 19 : DELRIVIÈRE
 - 4700 Eupen, Handelstrasse 16 POB 137 : FILTER SERVICE
 - 6010 Couillet, Espace René Magritte 11 : LABAB
 - 7520 Templeuve, rue de Tournai 88 : ARVA CONFORT

Remarques :

.....

.....

Signature :

Les prix s'entendent en francs belges, T.V.A. comprise

Nouveau tarif à partir du 1/1/2001 - prix garantis jusqu'au 31/12/2001

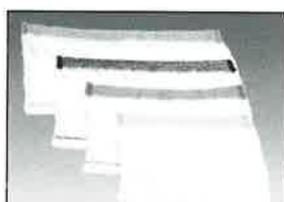
Référence	Description	Paquet*	Carton
Incontinence légère à moyenne			
Dames			
757330	TENA lady Mini Long	16 pc. > 106 F	128 pc. > 845 F
757230	TENA lady Extra	18 pc. > 171 F	216 pc. > 2.052 F
757730	TENA lady Super	30 pc. > 336 F	180 pc. > 2.016 F
Messieurs			
750630	TENA for men Normal	26 pc. > 333 F	156 pc. > 1.997 F
750730	TENA for men Extra	18 pc. > 250 F	108 pc. > 1.501 F
Incontinence légère à moyenne – Tena Pants (lange culotte blanc)			
791002	TENA pants Small	14 pc. > 536 F	56 pc. > 2.145 F
791102	TENA pants Medium	14 pc. > 580 F	56 pc. > 2.321 F
791202	TENA pants Large	14 pc. > 636 F	56 pc. > 2.542 F
Incontinence moyenne à lourde – Système 2 pièces			
752850	TENA Comfort Plus (bleu)	46 pc. > 483 F	92 pc. > 966 F
752950	TENA Comfort Extra (jaune)	40 pc. > 492 F	80 pc. > 984 F
758053	TENA Comfort Super (vert)	30 pc. > 477 F	60 pc. > 954 F
759055	TENA Comfort Maxi (blanc)	24 pc. > 470 F	48 pc. > 941 F
Tenafix (slip en stretch lavable à porter avec TENA Comfort)			
754430	TENA fix Small (jaune)		5 pc. > 126 F
754530	TENA fix Medium (bleu)		5 pc. > 136 F
754630	TENA fix Large (brun)		5 pc. > 167 F
754730	TENA fix Extra Large (vert)		5 pc. > 208 F
754830	TENA fix XXL (orange)		5 pc. > 255 F
Incontinence moyenne à lourde – Système 1 pièce (change complet)			
710101	TENA slip Plus Small (bleu)	40 pc. > 652 F	80 pc. > 1.304 F
710201	TENA slip Plus Medium (bleu)	40 pc. > 792 F	80 pc. > 1.584 F
710301	TENA slip Plus Large (bleu)	40 pc. > 936 F	80 pc. > 1.872 F
711100	TENA slip Super Small (vert)	28 pc. > 524 F	56 pc. > 1.047 F
711200	TENA slip Super Medium (vert)	28 pc. > 650 F	56 pc. > 1.299 F
711300	TENA slip Super Large (vert)	28 pc. > 759 F	56 pc. > 1.518 F
712100	TENA slip Maxi Small (blanc)	26 pc. > 572 F	52 pc. > 1.144 F
712200	TENA slip Maxi Medium (blanc)	26 pc. > 697 F	52 pc. > 1.394 F
712300	TENA slip Maxi Large (blanc)	26 pc. > 835 F	52 pc. > 1.669 F
Incontinence - Protection de lit			
773630	TENA Underpad 60 x 90 cm.		30 pc. > 396 F
774200	TENA Hygiene sheet 85 x 140 cm		80 pc. > 1.608 F

* Uniquement si enlèvement chez le fournisseur



TENA
comfort

Incontinence moyenne à lourde



TENA
fix

Fixation des protections anatomiques



TENA
slip

Incontinence moyenne à très lourde

Aide matérielle individuelle : Bonne nouvelle pour les Bruxellois

Pour la Région wallonne, l'AWIPH a adopté une réglementation en matière de dispositions individuelles d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (voir «*La Clef*» n° 66 du 1^{er} trimestre 2000).

A présent, la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale a également amélioré sa réglementation. (Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française du 25 février 2000 entré en vigueur le 1 juillet 2000). Elle prévoit de nouvelles conditions et modalités d'intervention d'aide matérielle à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (art. 28).

1. Conditions d'octroi

Pour bénéficier de l'aide matérielle à l'intégration sociale et professionnelle, la personne handicapée doit répondre à l'un des critères ci-dessous :

1. **exercice d'un emploi rémunéré;**
2. suivi d'une formation professionnelle;
3. suivi d'études ou d'une forme d'apprentissage reconnues par les pouvoirs publics;
4. âge d'enfants non encore soumis à l'obligation scolaire;
5. accomplissement de démarches soutenues en vue d'être intégré sur le marché du travail;
6. **gestion du ménage ou accomplissement effectif de tâches ménagères** (Cette disposition vise également la situation d'une personne lourdement handicapée physiquement, qui conserve toutes ses facultés intellectuelles pour assumer la «gestion administrative» de son ménage.);
- 7) fréquentation d'un centre de jour à condition que l'aide favorise le maintien à domicile;
- 8) **participation à des activités sociales, sanctionnée par une attestation de bénévolat.**

2. Introduction d'une demande d'intervention (art.35)

2.1. Comment introduire sa demande ?

Un formulaire est à introduire au moment de la demande de prestation, accompagné d'un certificat médical (spécifiant la nature du handicap et circonscrit par rapport à la demande) et de la facture ou du devis.

2.2. Délais

Les achats, travaux, services réalisés avant la demande d'intervention ne donneront lieu à intervention que s'ils ont été réalisés dans un délai de un an, à compter de la date de l'achat, du début de la fourniture, du début des travaux.

Une fois introduite la demande pour des achats, travaux, services à venir :

- les achats et les services doivent s'effectuer au plus tard dans un délai de un an à compter de la date de la décision fixant le montant de l'intervention;
- les travaux doivent être entamés au plus tard dans un délai de un an et s'achever dans un délai de 2 ans à compter de la date de la décision fixant le montant de l'intervention.

3. Quand le service bruxellois ne peut-il pas intervenir ?

3.1. Les interventions

Les interventions dans les aides individuelles à l'intégration sociale ou professionnelle ne sont octroyées que dans la mesure où les frais qu'elles couvrent n'ont pas fait l'objet d'une indemnisation au titre d'autres législations ou réglementations (art. 30).

3.2. Non intervention

En aucun cas, l'intervention ne peut porter sur :

1. l'appareillage pour le traitement médical ou paramédical ou pour l'entretien de la condition physique ;
2. les services prestés par des personnes physiques ou morales, sauf ceux repris à l'annexe 1;
3. l'aide matérielle prêtée, louée ou mise en leasing auprès de personnes handicapées ;

4. l'aide matérielle relevant de l'équipement scolaire utilisé à l'école ou équivalente à celui-ci, notamment toute aide matérielle pour suivre les cours, un minerval ou des manuels, sauf si l'aide matérielle est en lien direct avec l'intégration de l'élève en enseignement ordinaire;
5. une aide matérielle utilisée uniquement en centre de jour, en centre d'hébergement, en enseignement spécial ou intégré.

4. Quelles sont les conditions financières d'intervention ?

- 4.1. La notion de revenus n'entre plus en ligne de compte pour la détermination du montant de l'intervention
- 4.2. Dans l'annexe de l'arrêté qui nous intéresse sont fixés les différents plafonds qu'on ne peut en aucun cas dépasser.

Pour bénéficier des aides du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées, vous devez entreprendre certaines démarches. Le service social de la Ligue peut vous informer et vous accompagner dans vos demandes. Contactez-le!

Le groupe Législation

Ce texte est largement inspiré d'une note de synthèse gracieusement fournie par le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées.

Allocation mazout ... et le gaz ?

L'augmentation importante du prix du mazout de chauffage a décidé le gouvernement à prévoir une intervention en faveur des personnes à revenu faible, sous la forme d'une allocation forfaitaire de 5 F par litre de mazout de chauffage. Cette allocation ne peut pas dépasser le montant total de 5.000 F. Elle est d'application aussi longtemps que le prix au litre reste supérieur à 18 F. Il s'agit en l'occurrence des factures de livraison faites entre le 1/7/2000 et le 31/12/2000.

Rappelons brièvement que les personnes sous statut VIPO et certaines catégories assimilées, dont les personnes bénéficiant d'une allocation de handicapé, peuvent bénéficier de cet avantage.

Ces personnes doivent pour cela s'adresser au C.P.A.S. de leur commune.

La presse et les médias ont largement fait écho de cette décision il y a quelques semaines.

Et le gaz ?

On vient de penser aussi aux utilisateurs du gaz qui bénéficient du tarif social (mêmes conditions que pour les VIPO et allocataires sociaux cités ci-dessus).

Ces personnes recevront automatiquement une ristourne de 3.206 F (TVA comprise) sur les factures de l'année gazière 2000-2001 (soit du 1/10/2000 au 30/9/2001).

Le groupe Législation



Rue du Cimetière 45
B-7370 DOUR
J. LAVENNE
Gérant

HANDICAP - CAR

La liberté retrouvée

*Toutes adaptations de véhicules
pour moins valides ou leurs transports*

*Le spécialiste
«du travail sur mesure»*

Site: www.handicap-car.com

Tél. 065/63.11.92 • Fax : 065/63.11.92

E-mail: j.lavenne@belgacom.net

Atelier : H.C.-BLOMART

Place des Combattants 15 - 7330 SAINT-GHISLAIN

Nous votons aussi

8 octobre 2000, jour d'élections : nous choisissons nos meilleurs représentants à la commune et à la province. Après une semaine d'analyse de tous les encarts électoraux qui avaient inondé ma boîte aux lettres, mon choix s'était porté civilement et avec sincérité sur ceux qui effectivement allaient pouvoir penser à moi dans leurs décisions. Je suis d'un égoïsme constant, je l'avoue.

Ma surprise fut habituelle d'aborder un bureau de vote inadapté aux personnes en chaise roulante. Une marche à l'entrée, les portes insuffisamment larges, des isolements trop étroits et rangés serrés à la mode sardine. Mais on ne m'empêchera pas de glisser mon choix dans la fente goulue et tant admirée de tous les candidats au scrutin !

La présidente endimanchée me voit entrer, assis sur mon fauteuil roulant. Elle me prie aussitôt de me rendre à un autre bureau de vote. Je refuse la proposition trop malhonnête, la situation ne me

paraissant pas catastrophique. Je craignais que l'on me fasse patienter des heures pour enregistrer mon nom célèbre dans un autre registre voisin. La présidente accepta, à condition que l'on ferme la porte derrière moi. Et oui, j'avais droit à l'isolement parmi les isolements. Le vote à huis clos, c'était nouveau, rien que pour moi et sans même interroger la légalité.

La peste venait d'entrer dans son bureau rapiécé des classes communales. Pourtant je m'étais lavé à l'habitude, habillé, coiffé, nourri, blanchi, je n'avais pas triste mine, ni les yeux injectés de sang. Je ne sentais pas mauvais, ma barbe était fleurie des fleurs préférées de feu Monsieur Gianni Versace, quoi de plus naturel en ce petit matin blafard et frais d'octobre ? La pluie ne semblait même plus hésiter à tomber et le froid avait pris un ou deux mois d'avance. La présidente me proposa alors d'aller griffonner mon vote sur l'appui d'une fenêtre, les isolements étant trop rapprochés pour laisser passer mon véhicule.



ITB[®]

Thérapie Intrathécale Baclofène

Traitement de la spasticité rebelle

- Sclérose en plaques
- Lésion médullaire
- Infirmité motrice cérébrale
- Lésion cérébrale traumatique
- Hémorragie

Medtronic 

Tel : 02/456 09 14
Fax : 02/460 58 44

Sans doute allais-je bouleverser le bon déroulement de la lourde tâche qu'on lui avait confiée. Un handicapé bien dans sa tête, elle n'avait pas prévu cela. Je lui proposais simplement de reculer un tout petit peu l'une des cabines pour que je puisse mieux approcher. Jamais je n'ai mordu personne, encore moins agressé, on peut me libérer sans laisse et sans caution, je ne suis pas un chien perdu sans collier. Je veux seulement me sentir tout seul, comme jamais, dans mon isolement moi et je défends que l'on me copie. D'ailleurs, mon nom figure dans vos grands cahiers mode 1900, comme tous les autres citoyens de cette municipalité.

La couleur de mon carrosse rouge ne dévoilait en rien mes opinions politiques. Le vote est secret et ce n'est pas là que je les affiche, juste un peu de rouge rieur à mettre sous mes fesses et dans ma petite vie rétrécie. Le nez posé sur l'écritoire, j'avais oublié que la majorité de la population mesure plus d'un mètre de haut. Les yeux collés aux cases qu'il me fallait rougir, le crayon collé à ma joue, de droite, il ne me restait qu'à sortir la langue, à gauche, pour ressembler à l'électeur le plus talentueux de l'année.

Jamais de toute l'histoire des élections on n'avait pu penser que des olibrius de mon acabit, mesurant 1m84, mais beaucoup moins assis, pouvaient fréquenter ce lieu culte et inaccessible. Ou alors les handicapés ne votent pas, et d'ailleurs existent-ils vraiment les gens qui ne marchent plus, n'est-ce pas un simple caprice? Rien n'est moins sûr. Mon devoir fut accompli, dignement et sans passion. Je confiais mon bulletin responsable aux urnes. La présidente me rendit ma carte, heureuse de me voir quitter les lieux.

Grande fut rouverte la porte pour me voir partir vers le futur millénaire. Je venais de quitter le Moyen-Age, avec juste un petit dégoût, un mauvais goût, presque un goût de vomis, et je n'aime pas le vomis. Le spectacle allait continuer sans moi, pour tout le monde, tout allait changer et rien n'avait changé. Les voix allaient regagner la place, je venais de donner la mienne. Le silence était tombé dru pendant que j'exerçais mon devoir civique. Même la cohorte des collaborateurs avait baissé le ton, comme pour un enterrement où l'on n'entend plus que le chuchotis des oiseaux cachés. Le sentiment d'avoir gêné, dérangé, importuné, effrayé, apeuré, choqué, étonné me

gagna au-dehors, plus humide que les gouttes de pluie qui m'accueillaient.

Ce jour fut pour moi le reflet de l'exclusion totale et renouvelée d'une société qui prétend supporter jusqu'aux plus démunis. J'en suis sûr, mais nous ne savons toujours pas, à l'heure actuelle, quand cela aura lieu. La modernité sera pour demain peut-être, les paris sont ouverts. Je miserais bien deux kopecks sur l'an 4000.

Eh ho..... eh ho..... !

Bernard

EUROMOVE

EUROMOVE sprl *les autres produits*

**Pour votre
fauteuil roulant
manuel:**

Scalamobil:
monte escalier électrique

E-fix:
motorisation électrique

E-motion:
assistance à la propulsion

Pendel:
moto pour votre fauteuil

Rollfiets:
vélo pousse-pousse

scooters électriques,
tricycles, fauteuil verticalisa-
teur, entraîneur thérapeutique

*Pour renseignement ou
démonstration*

**Entraîneur
thérapeutique**



Rollfiets



Pendel



EUROMOVE sprl *les autres produits*

44, chée de Waterloo • B-1640 Rhode-St-Genèse
Tél.: 02/358.59.86 • Fax: 02/358.59.51

Il suffit de le vouloir

En septembre 1996 j'ai, pour la première fois, poussé la porte du Centre National de la S.P. de Melsbroek et de son centre de revalidation. Comme patient externe, il me fallait trouver une solution de transport : un voisin m'amenait à Strombeek chez des amis qui me déposaient au Centre. Toutefois, chaque lundi, le même problème se posait : comment rentrer à la maison ? Faire du «stop», profiter «en douce» des Taxis Hendriks, téléphoner à une amie ...

En 1997, il me fallait préparer un dossier social dans le cadre de mes études. Le sujet devait concerner un problème de société. Deux copines et moi-même avons choisi de traiter du problème de transport en commun à Melsbroek. Mon but : un arrêt de bus devant la clinique!

Début 1998, j'ai présenté mon dossier à Chantal Jacobs, assistante sociale de la Ligue pour le Brabant flamand et une partie de Bruxelles.

Elle a pris contact avec Rina Verdoodt, l'assistante sociale de la clinique, qui, de son côté, après avoir étudié le document, a décidé de mettre au courant le directeur administratif de la clinique, M. Sablon.

Une première réunion a eu lieu en mars 1998. Elle a surtout servi à cerner le problème et à mettre sur pied une stratégie d'information et de sensibilisation. Il a été convenu que je rédige une pétition à faire circuler dans toute la clinique ainsi que dans le home voisin : nous avons recueilli 700 signatures.

En octobre, nouvelle réunion qui implique, outre l'équipe de base, le bourgmestre de Steenokkerzeel, M. Servranckx, ainsi que MM. Van Grunderbeeck, Verammen et Doms (service technique de la commune).

En décembre, nous invitons un autre intervenant, essentiel dans la progression de notre dossier : un responsable de la société de bus «De Lijn». Nous lui remettons la pétition et convenons d'analyser de manière réaliste et chiffrée le nombre d'utilisateurs potentiels de cette nouvelle ligne.

En janvier 1999, nous lui envoyons les résultats de notre analyse, comme convenu. Peu après, «De Lijn» nous informe que cette liaison ne serait pas rentable et qu'elle décide de ne plus donner suite à notre projet. Grosse déception ...

Heureusement pour nous, cette réaction n'a pas du tout satisfait le bourgmestre qui avait eu vent de problèmes de transport en commun identiques formulés par les responsables de l'aéroport. Nous décidons donc d'unir nos forces et ...

Le 30 juillet 2000, une première navette reliant Perk, Melsbroek et Steenokkerzeel a permis aux utilisateurs d'emprunter des correspondances vers des centres plus importants. Il est prévu de la faire circuler à raison d'une par heure, entre 7 et 21 heures, 7 jours sur 7, avec un arrêt devant l'entrée principale du Centre de S.P.

Un tout grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet pour un résultat final formidable.

Petra Bober

MONOLIFT

LA solution pour monter à l'étage !

à partir de 130.000 Fr. TVA excl.

- ➔ Offre gratuite
- ➔ Primes de l'état
- ➔ Livraison rapide
- ➔ Grand choix de coloris
- ➔ Sur batteries
- ➔ Service 24 h sur 24 h dans votre région



Informations sur simple demande à:

THYSSEN DE REUS S.A.

Kaleweg 20
9030 GENT MARIAKERKE
Tél.: 0800/94365 (numéro gratuit)



THYSSEN
STAIRLIFT GROUP

Nom :

CLE 00
Adresse :

C. postal : Commune :

Tél. :

Souhaite documentation Offre Info prime



SCHERING

Leading the way in MS treatment

N.V. Schering S.A.-J.E. Mommaertslaan 14 - 1831 Diegem (Machelen)
 tel: 02/712 85 00 fax: 02/720 72 89
 e mail: Schering@skypro.be website: <http://www.ms-gateway.com>

U005B-4-98

Notre ami

Il est parti vers l'au-delà, pays d'où l'on ne revient pas, après avoir tellement souffert. Est-ce indispensable sur cette terre ? Sans doute, jamais je ne le saurai.

Mais je voulais qu'il sache, lui, combien il était notre ami et comme il nous manque aujourd'hui.

Un jour viendra où il faudra, à notre tour, franchir le pas. Et je sais qu'à ce moment-là, enfin, on se retrouvera.

En attendant ce jour lointain, nous continuerons le chemin qui nous a fait le rencontrer sans jamais nous en détourner.

Vous qui avez souvent croisé son regard franc, son amitié, souvenez-vous toujours de lui. Il était vraiment notre ami.

En hommage à Roger

Irma



C'est avec une profonde tristesse que ses collègues du conseil d'administration de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française et du Comité provincial du Hainaut ont appris le décès de Roger De Meulemeester.

Lui-même atteint de sclérose en plaques depuis de nombreuses années, Roger a été un modèle de courage, de volonté et de disponibilité, au service total des affiliés de la Ligue, non seulement dans sa province mais dans toute la Belgique.

Pierre Beaussart, Président du Comité du Hainaut

Trucs et astuces

Rubrique « Trucs et astuces de Serge », extraite de « Parlons-en » sept. 2000, reproduit avec l'aimable autorisation de l'AWIPH.

Pour avoir votre GSM à portée de main

Placez un mousse autocollant sur la plaque latérale de votre voiturette afin de bien fixer l'appareil. Posez-y la pince du GSM.

Pour les personnes ayant des difficultés à lacer leurs chaussures

Remplacez les lacets de vos chaussures par des élastiques ronds (en vente dans toutes les grandes surfaces). Faites un double nœud. Enfilez vos chaussures à l'aide d'un chausse-pied, sans jamais défaire le nœud.

Si vous aussi, vous avez un truc, une astuce qui vous rend la vie plus facile, n'hésitez pas à le transmettre à la rédaction de *La Clef*!

A.S.

Un soir, en cherchant le sommeil, j'exerçais ma mémoire et m'efforçais de trouver, dans les sigles modernes, de quoi la cultiver.

C.Q.F.D.: ce qu'il fallait démontrer, disait-on en géométrie quand d'un théorème on trouvait la sortie.

Les sigles des partis, je les laissai tomber ... et m'arrêtai d'un coup sur deux lettres toute simples : A.S.

J'imaginai alors leurs possibles significations, et vous livre mes élucubrations :

ORTOPEDIA	INVACARE	SUNRISE MEDICAL
MEYRA	<i>Küschall</i>	QUICKIE
AMIGO	<i>Action</i>	JAY
ROHO	OPALE	STERLING
SCANDINAVIAN MOBILITY		



Rue Général Eenens-straat, 96
Bruxelles 1030 Brussel
Tél: 02/215.01.98 - Fax: 02/242.51.91.

Voiturettes manuelles - voiturettes électroniques
Tricycles électroniques
Soulève - malades - Adaptations de salle de bain
Lits d'hôpitaux

Service technique assuré par des spécialistes



15 ans d'expérience !

- Agréé toutes mutuelles -

A.S. comme appel secours,
A.S. comme aide solidarité,
A.S. comme administratif sauveur,
A.S. comme amie souriante,
A.S. comme assistante sociale, et celle-ci réunit toutes les autres.

Que ferions-nous sans vous, dans nos tribulations ? Vous, les A.S., à qui aujourd'hui, par ce petit boniment, je dis « merci », tout simplement.

Avec mes amitiés, Andrée Warnon

Libre comme l'air

Cet été en Drôme, une semaine de vacances avec des amis de ma région. Nous étions une quarantaine, enfants compris. Parmi nous, un «parapentiste» avec sa voile biplace, qui proposait à ceux qui le souhaitaient un vol. Six d'entre nous tentèrent l'expérience et tous trouvèrent cela génial, palpitant et difficile à décrire.

Notre pilote était prêt à tenter l'expérience avec moi, si je le désirais. Après cinq jours d'hésitation, j'ai pris la décision d'accepter s'il se sentait sûr de n'encourir aucun risque pour lui (et moi bien entendu !). Je suis en effet atteint de sclérose en plaques avec comme conséquence de ne plus savoir courir.

Le pilote et la bande avaient mis au point un système pour le décollage et l'atterrissage plus ou moins infallible (disaient-ils).

Les conditions atmosphériques étant propices, nous voilà partis vers l'aire d'envol, au sommet de la montagne. Trois quarts d'heures de route pendant lesquels je n'ai pas dit grand chose. Arrivée sur place, l'équipe déployait la voile, le pilote et moi-même étions sanglés à la voile et ... essai de décollage au moment adéquat.

Le pilote courait tandis que deux autres gars, à mes côtés, me portaient. Stop ! Pas assez de vent, la voile n'est pas assez gonflée, la distance est trop courte, on tombe dans le décor ... Pas de bobo, heureusement.



Ils réétudient leur stratégie pour le décollage et à la quatrième tentative, on est partis !

Terrible! A peine quitté le sol, on est comme fortement attirés vers le ciel. J'espère que les sangles sont solides ... Je ne suis pas assis correctement dans le siège, impossible de m'y positionner, tant pis! La vue est géniale, on se sent comme un oiseau, tout est très petit et surtout, on n'a rien autour de soi. Les effets et les sensations n'ont rien de comparables avec un avion. On monte un peu, on tourne et on descend ...

Après quelques minutes de vol (trop peu), on entame l'atterrissage.

De là-haut, on voyait un petit groupe d'humains galoper comme un troupeau de moutons afin d'essayer de deviner l'endroit de notre atterrissage. C'était amusant, mais paniquant quand même.

Enfin, nous atterrissons. Le pilote nous pose en coucher sans bavures. Chapeau! Atterrir est impressionnant, surtout quand on voit la vitesse à laquelle on approche du sol.

Je n'oublierai jamais le plaisir ressenti d'avoir pu expérimenter le parapente. Je pensais réellement que c'était impossible à cause de mon handicap. Je peux dire que je n'ai pas vraiment eu peur. Encore merci à notre pilote et aux autres gais lurons qui m'ont permis de vivre ces quelques minutes.

Jean-Marc

L'A.S.B.L. Libre comme l'air a pour but de créer un lien entre deux mondes : celui des «valides» et celui des «moins valides» avec pour fil conducteur le vol libre (parapente, delta, planeur, montgolfière). Elle met toute la logistique en place pour que ce sport soit accessible sans surcoût aux moins valides (handicap moteur: paraplégie, hémiplegie, tétraplégie, mal voyant, mal entendant). Elle propose, entre autres, des vols de découverte avec pilote breveté, en Belgique ou à l'étranger (montagne).

L'expérience vous tente? Contactez Jacques et Nadine Godefroid au 02/385.03.55. ou leur site Internet: www.librecommelair.org.

Tout ce que vous avez toujours voulu dire sans jamais oser l'écrire...

On est tellement démuni, parfois, devant tel ou tel symptôme ou devant telle ou telle situation, que c'est rassurant de savoir que l'on n'est pas un cas isolé.

Parler n'est pas toujours facile, mais avez-vous déjà pensé à l'écriture?

Extérioriser un trop plein de douleur, de chagrin, voire de révolte peut vous aider, mais peut aussi apporter du réconfort à quelqu'un d'autre!

Faire part de votre expérience, des difficultés surmontées, des défis relevés et gagnés, des solutions recherchées et trouvées peut rendre courage et donner des idées à d'autres!

Cela vous tente? Si vous avez la S.P. ou si l'un de vos proches a la S.P., envoyez votre témoignage (maximum 1 page) à : **L.B.S.P., La Clef, rue des Linottes 6 à 5100 Naninne (fax : 081/40.15.55 e-mail : ligue.sp@ms-sep.be)**. Votre témoignage peut rester anonyme, mais la rédaction a besoin de connaître vos coordonnées pour pouvoir vous contacter.

Suggestions pour nos prochains numéros :

- Vacances, déplacements, voyages, visites touristiques ...
- Le couple : quand la S.P. s'en mêle
- Dépenses liées à la S.P. : aspects sociaux et psychologiques
- La Ligue à l'aube du 21^e siècle ...
- Hospitalisation : vécu de la personne et de ses proches, services disponibles, ...
- Chirurgie et S.P.

Tout autre sujet ou toute expérience qui vous intéressent seront considérés avec autant d'intérêt!



**SOUMETTEZ-NOUS TOUS
VOS PROBLÈMES
DE MALADE
OU DE CONVALESCENT**

SODIMED

S.P.R.L.

**Société Distribution Médicale
RUE DE VOTTEM 4 - 4000 LIEGE**
(à 800 mètres de l'Hôpital de la Citadelle)

04/226.60.78

FOURNITURE ET MATERIEL MEDICAL

VENTE - LOCATION

FAUTEUIL ROULANT
et AIDE AUX HANDICAPES

Agéé de l'INAMI

MATERIEL D'AIDE
(voitures - literie - mobilier - barres etc.)

SERVICE PERSONNALISE

DEVIS GRATUIT



Siège social : Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes, 6 - 5100 Naninne

Interventions financières

2001

La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L. vise un accompagnement global de la personne atteinte de sclérose en plaques et de sa famille. Dans ce cadre, elle propose à tout affilié différents types d'interventions financières permettant de pallier en partie aux surcoûts engendrés par la maladie.

> Que dois-je faire pour m'affilier ?

L'affiliation reste toujours une démarche personnelle ; je paie spontanément une cotisation de 500 F/an avant le 1er octobre de chaque année au n° de compte 250-0138300-63 de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L.

De plus, je fournis au service social provincial de la Ligue (voir coordonnées en fin de document) un certificat médical attestant que je suis bien atteint de sclérose en plaques.

> Quels sont les types d'interventions financières ?

- les interventions financières directes,
- les interventions financières des comités provinciaux,
- les interventions financières du groupe Logement.

1. Interventions financières directes

La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L. peut prendre en charge, sur base de factures, une partie du surcoût lié à la maladie dans trois domaines :

- les voiturettes,
- l'hygiène,
- la vie quotidienne : " Vivre chez soi ".

Le budget annuel est fixé à 7.000.000 F.

> *Quels sont les plafonds d'intervention ?*

DOMAINES D'INTERVENTION	PLAFONDS	
	V.I.P.O.	NON V.I.P.O.
VOITURETTES		
■ Voiturette manuelle (4 ans)	20.000 F	15.000 F
■ Voiturette électrique (10 ans)	80.000 F	60.000 F
HYGIENE		
■ Coussin anti-escarres (2 ans)	5.000 F	4.000 F
■ Matelas anti-escarres (3 ans)	7.000 F	5.000 F
■ Matériel pour incontinents : langes, sondes, alèses	10.000 F	7.000 F
■ Chaise percée	5.000 F	3.000 F
VIE QUOTIDIENNE : " VIVRE CHEZ SOI "		
■ Télévigilance ou installation d'un parlophone ou d'un téléphone sans fil (hors G.S.M.)	8.000 F	6.000 F
■ Soulève-personne (10 ans)	40.000 F	30.000 F
■ Lit électrique (10 ans)	40.000 F	30.000 F
■ Soins à domicile (concernent : aide familiale, A.L.E., chômeuse remise au travail, infirmière à domicile ou indépendante)	15.000 F	10.000 F

> *Comment se calcule le montant des interventions financières ?*

- En matière de voiturette, soulève-personne et lit électrique, les interventions de la Mutuelle, de l'A.W.I.P.H. ou du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées sont déduites des interventions financières directes de la Ligue.

Exemples pour une voiturette électrique :

- Si les interventions hors Ligue s'élèvent à 61.000 F, l'intervention financière directe de la Ligue est de 19.000 F (80.000 F - 61.000 F).
 - Si les interventions hors Ligue s'élèvent à 100.000 F, je n'ai droit à aucune intervention financière directe de la Ligue.
- Les plafonds sont, dans tous les cas, limités à 50 % du montant des factures effectivement pris en charge par l'affilié.

Exemple : Le coût de l'acquisition d'une voiturette électrique d'occasion est de 90.000 F et je n'ai droit à aucune intervention hors Ligue. L'intervention financière directe est de 45.000 F (max. : 50 % de la facture).

> *Que dois-je faire pour bénéficier de ces interventions ?*

IMPORTANT :

Avant de faire mon choix et/ou d'acheter du matériel (voiturette, soulève-personne, lit électrique), je demande l'avis d'un ergothérapeute de la Ligue. Grâce à sa compétence et son expérience, je reçois des conseils qui me permettent d'acquérir le matériel adéquat. Cette disposition reste d'application même si le choix d'un matériel doit se faire alors que je me trouve temporairement en milieu hospitalier.

- J'adresse ma **demande** au service social provincial de la Ligue. Celui-ci m'accompagne dans mes démarches.
- Je signe un **contrat** avec le Président du comité provincial s'il s'agit de matériel roulant, d'un soulève-personne ou d'un lit électrique.

> *Je vis depuis plus d'un an en milieu hospitalier ou en maison de repos, puis-je bénéficier de ces aides ?*

Non, mais je reçois, à ma demande et sur base d'une attestation de résidence pour les 12 mois de l'année, une intervention de 10.000 F si je suis V.I.P.O. ou de 7.000 F si je suis non V.I.P.O.

> *Comment s'effectue le paiement des interventions financières ?*

Je fais parvenir les factures acquittées (ou accompagnées de la preuve de paiement) au service social provincial de la Ligue avant le 15 décembre de chaque année. Le paiement de l'intervention financière est alors effectué au compte financier que j'ai indiqué.

Je peux aussi demander que le paiement de l'intervention soit effectué directement au fournisseur sur base des factures.

> *Je désire acquérir une voiturette, un soulève-personne ou un lit électrique, mais, malgré l'intervention financière directe de la Ligue, je ne dispose pas de moyens financiers pour acquitter le solde de la facture.*

Je peux, avec l'aide du travailleur social, soumettre ce problème au groupe Logement de la Ligue.

Sur présentation d'un dossier motivé, le comité de ce groupe peut éventuellement m'accorder un prêt (voir 3 ci-après).

> *Ai-je droit annuellement à plusieurs interventions ?*

Oui. Je peux obtenir deux interventions par an, obligatoirement dans des domaines différents. Par exemple, je peux obtenir une intervention financière pour un coussin anti-escarres et pour l'installation d'un parlophone. Par contre, si j'ai atteint le plafond de 10.000 F (poste aide familiale), je ne peux pas réintroduire une demande d'intervention financière pour une aide familiale.

Si j'ai un handicap très important, j'ai la possibilité d'obtenir deux interventions pour le matériel d'incontinence.

Si je désire acquérir une voiturette électrique, un lit électrique ou un soulève-personne, l'intervention financière de la Ligue équivaut à deux interventions.

> *Si je n'utilise plus le matériel acquis, que se passe-t-il ?*

En cas de non-utilisation du matériel, pour quelque raison que ce soit, la Ligue doit être avertie et est prioritaire pour le rachat du matériel.

2. Interventions financières des comités provinciaux

Les comités provinciaux peuvent intervenir en fonction de la situation de la personne demandeuse et de l'objet de sa demande.

> *Comment procéder pour obtenir cette intervention ?*

Je fais appel au service social provincial de la Ligue (voir coordonnées en fin de document). Par l'intermédiaire du travailleur social, j'adresse ma demande au comité provincial. L'aide, ainsi que son montant, relèvent de la décision de ce comité provincial.

3. Interventions financières du groupe Logement

> *Quel est l'objectif de ce groupe ?*

M'aider à rester le plus autonome possible dans mon lieu de vie et à l'extérieur.

> *Je me pose un certain nombre de questions ...*

Indépendamment de la possibilité que j'ai d'acquérir une voiturette, un soulève-personne ou un lit électrique (comme prévu sous 1 ci-dessus), je voudrais pouvoir accéder à l'étage, sortir de chez moi, prendre un bain plus facilement, cuisiner sans risque, avoir accès au téléphone ...

- Quelles sont les possibilités d'aménagement de mon milieu de vie ?
- Quels aménagements vont satisfaire ma famille et me permettre d'améliorer mon autonomie ?
- Qui peut m'accompagner dans mes démarches, ma réflexion ?
- Qui peut m'aider à répondre à mes préoccupations ?

■ **Je fais appel au service social provincial de la Ligue pour rencontrer un travailleur social.**

> *Je rencontre le travailleur social de la Ligue*

Par son intermédiaire, je peux obtenir les renseignements administratifs, techniques et financiers. Ensemble, nous réfléchissons à ma demande, à diverses solutions possibles.

IMPORTANT : Si je désire aller plus loin dans mon projet, je complète un formulaire à destination de l'ergothérapeute de la Ligue.

> *Je rencontre l'ergothérapeute chez moi pour discuter de façon plus précise des solutions possibles*

Je lui montre les problèmes que je rencontre.

Je lui explique les solutions que j'envisage.

L'ergothérapeute comprend les difficultés liées à la maladie. Il connaît les adaptations possibles. Il me conseille en tenant compte de mes difficultés, des caractéristiques de mon milieu de vie, des solutions que j'ai imaginées. Il tient compte aussi de mes difficultés futures.

Dans les jours qui suivent, je reçois le rapport de notre rencontre et, le cas échéant, un avant-projet d'aménagement.

> *Et après ...*

Si je désire des renseignements complémentaires ou si j'hésite avant d'entreprendre la démarche, je refais appel au service social ou à l'ergothérapeute pour pouvoir avancer dans mon projet.

Je peux visiter la salle d'exposition au Centre de Rencontre de la Ligue et/ou, éventuellement, des aménagements déjà réalisés.

Je peux essayer le matériel chez moi sans engagement.

Je peux recevoir de l'aide pour les demandes de devis.

> *Je suis décidé, j'aimerais commencer les aménagements*

Je récolte les documents nécessaires : devis des travaux à effectuer, actes de propriété ou accord de mon propriétaire, certificat médical.

> *J'ai besoin de faire appel à des aides financières*

Je peux faire appel à diverses sources d'aides financières :

1. auprès des pouvoirs publics.

J'introduis un dossier auprès du service compétent. Si je le souhaite, je peux demander l'aide du travailleur social de la Ligue à ce sujet.

2. auprès du groupe Logement de la Ligue (voir ci-après).

IMPORTANT

Avant d'entamer les travaux :

- j'attends le passage de l'ergothérapeute de la Ligue et, éventuellement, celui du représentant des pouvoirs publics ;
- le cas échéant, je signe une convention de prêt avec le représentant du groupe Logement de la Ligue.

> *Quelles sont les interventions financières possibles du groupe Logement ?*

Si j'ai moins de 68 ans, si la dépense envisagée est en liaison avec la maladie et si je ne dispose pas de moyens financiers suffisants, j'ai la possibilité de demander un prêt sans intérêts pour réaliser le projet étudié avec l'ergothérapeute de la Ligue.

A cet effet, j'introduis un dossier motivé au groupe Logement. Si je le souhaite, le travailleur social de la Ligue peut m'aider.

Le comité du groupe Logement, après examen du dossier, prend la décision de m'octroyer ou non le prêt demandé.

> *Quel est le montant qui peut m'être prêté ?*

a) S'il s'agit de l'acquisition de matériel dont question notamment sous 1 « Interventions financières directes », le montant maximum du prêt est fixé à 300.000 F.

b) S'il s'agit de travaux, le montant maximum du prêt est fixé :

- à 300.000 F si je suis propriétaire de mon logement;
- à 150.000 F si je suis locataire.

Les plafonds suivants sont toutefois d'application :

- Cuisine : adaptation du mobilier existant : 50.000 F + TVA
nouveau mobilier : 150.000 F + TVA
- Salle de bain : 150.000 F + TVA
- WC rehaussé : 30.000 F + TVA

> *Quelles sont les modalités de remboursement du prêt ?*

Le travailleur social de la Ligue envisage avec moi cette question.

Le prêt est remboursable en fonction de mes capacités financières ; c'est le comité du groupe Logement qui fixe la durée maximale du prêt.

> *Mes revenus sont inférieurs à 50.000 F*

Moyennant signature d'une déclaration sur l'honneur que les revenus nets mensuels de mon ménage sont inférieurs à 50.000 F (+ 10.000 F par enfant à charge), je peux bénéficier d'un don de 20 % calculé sur le montant des factures qui est effectivement à ma charge.

Ce don est déduit du montant de mon prêt.

Exemple : pour un prêt de 120.000 F, le don s'élève à 24.000 F.

Je dois donc rembourser $(120.000 \text{ F} - 24.000 \text{ F}) = 96.000 \text{ F}$.

> Je présente un handicap important

En fonction des disponibilités de la Ligue, je peux louer du matériel. Il s'agit d'une location-vente. Exemple : Je loue un lit électrique d'une valeur de 90.000 F à raison de 1.500 F par mois. Si, après un certain temps, je souhaite mettre fin à la location, je restitue le lit à la Ligue et j'arrête le paiement de mes mensualités. Dans le cas contraire, le lit m'appartiendra au bout de 60 mois.

Siège social

Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes, 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 15 55 - Fax 081/40 06 02
CB 250-0138300-63
ligue.sp@ms-sep.be



Comités provinciaux

■ BRABANT WALLON

Permanence : jeudi de 9h à 12h
Rue de Bruxelles 20 - 1300 Wavre
Tél. 010/24 16 86
CB 271-0212770-81

■ BRUXELLES

Permanence : mercredi et vendredi
de 9h30 à 12h
Avenue Plasky 173/11 - 1030 Bruxelles
Tél. 02/735 86 21 - Fax 02/735 32 47
CB 210-0034161-69

■ HAINAUT

Partie Est - Charleroi
Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h
Direction Générale des Affaires Sociales
Rue de la Bruyère 157 - 6001 Marcinelle
Tél. 071/44 72 61
Partie Ouest - Mons
Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h
Rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré
Tél. 065/87 42 99
CB 271-0391300-34

■ LIÈGE

Permanence : mardi, mercredi et jeudi
de 9h à 12h
Rue E. Marneffe 37 - 4020 Liège
Tél. 04/344 22 62 - Fax 04/344 08 63
CB 000-0041473-54

■ LUXEMBOURG

Partie Est
Permanence : mercredi de 9h à 11h30
Clinique Ste-Thérèse
Chaussée de Houffalize 1 - 6600 Bastogne
Tél. 061/21 82 79
Partie Ouest
Permanence : mardi de 9h à 12h
Rue des Raines 2 - 5580 Wavreille
Tél. 084/21 45 89
CB 267-0208969-50

■ NAMUR

Permanence : mardi de 9h à 12h
et jeudi de 13h30 à 16h30
Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 04 06
CB 250-0098441-71

Groupe Logement

Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 15 55 - Fax 081/40 06 02
CB 210-0442835-82



Permanences :

Ergothérapeutes : F. Demande, mercredi de 9h00 à 12h00
M. Dufour, mercredi de 13h00 à 17h00

Gestion financière : 1^{er} et 3^e mardi de 10h00 à 14h00

DU NOUVEAU AU GROUPE DOCUMENTATION

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence en fin de revue) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés, accompagnés d'un bulletin de versement (minimum 40 F) couvrant le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi.

HYGIENE

Le rire et l'humour sont-ils des remèdes sérieux ?

Par Thierry Poucet, dans *Solidarité Santé*,
Union Mutualités Socialistes, 2000

Rire et humour ne sont pas seulement des indices de notre bien-être : ils le stimulent et le renforcent. Massage des organes et recadrage des événements contribuent à une véritable thérapie, tranquillisant sans effet secondaire. Pour illustrer le propos, l'auteur présente le témoignage d'un patient volontariste soutenu par son médecin et présente le livre de Norman Cousins «la volonté de guérir».

Article (3 pages)

N° 4038

MÉDICAL DIAGNOSTIC

• L'échelle EDSS, une unité de mesure du handicap

Par O. Heinzlef, dans *Le Courrier de la SEP*,
Ligue française contre la SEP, 2000

• Le test MSFCI, nouveau test d'évaluation

Le test MSFCI, nouveau test d'évaluation

L'échelle EDSS est utilisée depuis de nombreuses années essentiellement pour mesurer un handicap physique. De nombreuses études sont en cours pour contrôler si le nouveau test MSFCI est meilleur. Ce test combine la mesure des fonctions des membres mais aussi un test cognitif associant mémoire et raisonnement. Il incorporerait ainsi une meilleure mesure de la qualité de vie.

Articles (3 pages)

N° 1197

LIGUE

Le travail d'accompagnement, une composante du service social

par Marianne Fedorowicz, dans *Bulletin de l'Association Grandir ensemble*, 2000

Définition et spécificité du travail d'accompagnement que l'on pourrait qualifier comme étant la nouvelle forme de travail social. L'accompagnement se veut une aide essentiellement dirigée par la personne demandeuse. Ceci signifie la fixation, par contrat, d'un objectif à atteindre, le respect du rythme de la personne, et sa participation active au parcours défini en commun pour atteindre l'objectif visé.

Article (1 page)

N° 9010

MÉDICAL RECHERCHE

Nouvelles sur la recherche

dans SP Québec, Ligue SP Canada, 2000

Description de 2 projets de recherche subventionnés au Canada qui ont été prolongés. Lancement d'un essai clinique sur la forme orale de Copaxone dans la S.P. cyclique (poussées / rémissions). Etude du tissu cérébral : la S.P. peut-elle être attribuable à plusieurs causes? Les anticorps monoclonaux humains favorisent la remyélinisation chez les souris présentant une maladie semblable à la S.P.

Article (1 page)

N° 1201

HYGIENE SPORT

Pourquoi faire de la relaxation ?

Par Mireille Bovet, dans *La Litote*, Forum II SEP, 2000

Issue du yoga, la relaxation est une méthode thérapeutique qui permet de libérer le corps des conséquences du stress et de faire l'expérience de son espace corporel dans un état détendu. La séance commence par quelques mouvements dynamiques et respiratoires, assis, couché ou debout, pour ensuite passer à la relaxation proprement dite.

Article (2 pages)

N° 4037

MÉDICAL TRAITEMENT**Le rôle des stéroïdes dans la S.P.***Dans MS Matters, MS-Society, Grande-Bretagne, 2000*

Depuis plus de 30 ans, les stéroïdes jouent un rôle essentiel dans la gestion de la S.P. évoluant par poussées. Il n'existe pas de règles rigides quant à leur mise en oeuvre et il existe bien des manières de les prescrire. Oral ou intraveineux. Effets secondaires.

Article (5 pages)

N° 1202

MÉDICAL TRAITEMENT**Dix questions sur la cortisone***Par Dr Marleen Finoulst, dans Le Vif / L'express / Santé, 2000*

Qu'est-ce que la cortisone? Quelles maladies peut-on traiter par la cortisone? Formes d'administration - Avantages et inconvénients - Danger et effets secondaires - Comment interrompre un traitement ?

Article (3 pages)

N° 1193

MÉDICAL TRAITEMENT**La fatigue dans la S.P.:
classification et traitements***Par L.Coulthard-Morris, Dr T.L. Vollmer, dans SP Québec,
Ligue SP Canada, 2000*

L'article passe en revue les fatigues d'origines diverses: manque de sommeil, alimentation, manque d'exercice, suite aux incapacités, associée à dépression, d'origine neuromusculaire et typique de la S.P. Quelles sont les thérapies utilisées pour traiter ces types de fatigue ?

Article (3 pages)

N° 1199

Bon à savoir ...

Si vous désirez vous documenter sur un sujet précis, n'hésitez pas à interroger le groupe Documentation. Si nos ressources sont limitées, nous avons tout de même plus de 400 documents à votre disposition. Il n'est pas possible de publier dans ces pages tout ce que nous avons, même sur les sujets traités dans le dossier trimestriel. Voir permanence en dernière page.

MÉDICAL TRAITEMENT**Questions et réponses relatives à Betaferon
(interféron beta)***Schering, 2000*

Critères de remboursement - Résultats probables - Peut-on faire des poussées durant le traitement ? Comment l'administre-t-on? Transport et conservation du médicament - Effets secondaires et contre-indications.

Brochure gratuite (20 pages)

N° 1192

MÉDICAL TRAITEMENT**Betaseron dans la S.P. chronique
progressive secondaire***Par Dr Marc Girard, neurologue Montréal, SP Québec,
Ligue SP Canada, 2000*

Suite à une étude européenne, il apparaît que le Bétaseron ralentit l'évolution de la forme progressive secondaire. Des différences existent entre les résultats obtenus avec les différents interférons.

Article (1 page)

N° 1200

LES PLATES-FORMES DERBY SOPAL

Etudiées pour assurer un excellent confort d'utilisation et d'une très grande fiabilité, les plates-formes DERBY sont simples à utiliser et d'accès aisé. Adaptables en de nombreux lieux: écoles, universités, bibliothèques, administrations, musées, maisons de jeunes, maisons de retraites, ... leur pose est le plus souvent réalisable

sans aucune dégradation des murs ou des escaliers.

Installations et services après-vente dans tout le pays.

TELEPHONEZ AU : (02) 366.30.60

pour recevoir la documentation gratuite
ou prendre un rendez-vous sans engagement avec notre conseiller régional.

Oui, je souhaite recevoir, rapidement et sans engagement de ma part, votre documentation gratuite et en couleurs, **DERBY/SOPAL** Parc Industriel, 26 - 1440 Wauthier-Braine

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉLÉPHONE _____

Dossier

Questions fréquemment posées sur la S.P.



Ce dossier apporte des informations complémentaires à celui du trimestre précédent consacré la recherche scientifique. Il répond à des questions très diverses sur :

- des sujets d'actualité (informations récentes sur les interférons, usage thérapeutique du cannabis),
- des thèmes dont on parle peu (examens techniques, effets à long terme des médicaments, relation entre S.P. et autres maladies, hygiène de vie).

Bonne lecture !

EXAMENS TECHNIQUES DANS LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Au moment d'une poussée de sclérose en plaques, tout se passe autour des petits vaisseaux sanguins du cerveau et de la moelle. L'eau et certaines cellules traversent la paroi des capillaires. C'est le cas en particulier pour les lymphocytes produisant les anticorps qui s'attaquent à la gaine de myéline des nerfs du système nerveux central. L'influx nerveux (un courant électrique), qui circule normalement à grande vitesse sur la gaine de myéline, est alors ralenti ou bloqué.

Voici donc, schématiquement, les acteurs d'une poussée.

Les techniques d'examen modernes permettent de les mettre en évidence: on peut voir les plaques grâce au scanner et à la résonance magnétique (procédés spéciaux de radiologie) ; on peut détecter dans le liquide céphalo-rachidien, et même doser, des anticorps qui sont des protéines (analyse du liquide ramené par une ponction lombaire); on peut repérer dans le système nerveux les endroits où le courant est ralenti ou bloqué (étude des potentiels évoqués).

Le scanner et la RMN

Le principe du scanner est assez simple: si on fait pivoter un rayon autour d'un point fixe, l'image du point fixe est nette. Tout ce qui est autour de ce point est flou et peut être éliminé. On arrive ainsi, en répétant cette opération tous les quelques millimètres, à obtenir des images de «tranches» de cerveau ou de moelle

La personne est allongée sur une table plate qu'on introduit partiellement dans un tunnel ouvert aux deux extrémités, dont un élément tourne à grande vitesse autour de la partie du corps à examiner. Parfois, on injecte en intraveineux un produit de contraste qui traverse la paroi des vaisseaux au centre des plaques fraîches. On peut ainsi différencier les plaques récentes des plaques anciennes cicatricielles.

La RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) ou IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) utilise un champ magnétique pour créer des images du cerveau et de la moelle. Cet examen est sans danger, mais il peut impressionner les personnes souffrant de claustrophobie. La RMN est contre-indiquée chez les personnes portant un pacemaker cardiaque ou une pompe à médicament ou un élément

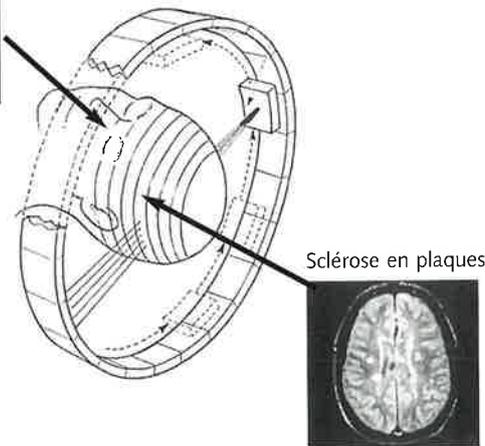


métallique comme une prothèse orthopédique ou un clip vasculaire, etc.

Les images obtenues par scanner et par RMN sont assez semblables, mais la RMN est plus sensible : elle montre des anomalies minimes dans le système nerveux central. Cependant ces anomalies ne sont pas spécifiques et l'interprétation des résultats doit être replacée dans le contexte de chaque patient.



Tumeur cérébrale



Sclérose en plaques

Résonance magnétique nucléaire

Ponction lombaire

Le cerveau et la moelle épinière baignent dans un liquide transparent comme de l'eau, appelé le liquide céphalo-rachidien (LCR). Celui-ci contient du glucose, du sel, des protéines et quelques cellules. On peut prélever un échantillon de ce liquide par ponction : on introduit une aiguille creuse entre deux vertèbres lombaires, on perce les méninges, sac étanche qui entoure le système nerveux central et qui contient le LCR, et on retire quelques centimètres cubes de liquide. A l'analyse, on peut y voir des cellules « activées » (lymphocytes, plasmocytes). On met un peu de liquide sur une plaque de verre et on y applique un courant électrique. Les molécules du LCR se répartissent sur la plaque en fonction de leur charge électrique, formant des bandes parallèles. On peut donc les reconnaître et repérer les bandes anormales, liées à la présence d'anticorps.

Cet examen n'est pas non plus spécifique de la sclérose en plaques, mais, s'il est anormal, il représente un élément supplémentaire de suspicion du diagnostic. En début d'affection, l'analyse du LCR peut être normale et il peut être nécessaire de répéter cet examen ultérieurement, au cas où le diagnostic reste douteux.

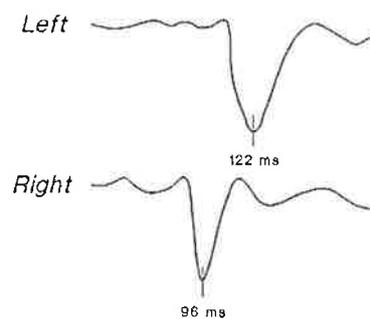
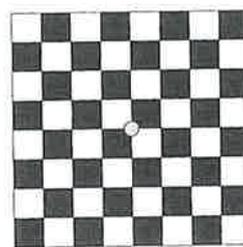
La ponction lombaire peut être suivie de maux de tête si la personne ne reste pas allongée pendant une journée après l'examen. Dans de rares cas, le liquide céphalo-rachidien peut s'écouler goutte à goutte par le petit pertuis créé dans les méninges par l'aiguille. Dans ce cas, les maux de tête persistent, mais on peut colmater l'orifice et tout rentre dans l'ordre.

Potentiels évoqués et mesures de la conduction motrice centrale

Toutes nos cellules fonctionnent en produisant du courant électrique. C'est ainsi qu'on peut enregistrer un électrocardiogramme ou un électroencéphalogramme.

Si on demande à une personne de fixer du regard un damier dont les carrés blancs et noirs alternent régulièrement et si on envoie cent fois la même stimulation, le cortex visuel recevra cent fois la même information qui s'additionnera et qu'on arrivera à « extraire » de l'activité de fond du cerveau : c'est un potentiel évoqué. En cas d'obstacle (une plaque, par exemple) sur le trajet du courant entre l'œil et le cortex visuel, la réponse arrivera en retard ou sera absente.

Potentiels évoqués visuels



On peut enregistrer les potentiels évoqués visuels, auditifs (en envoyant des petits clics dans les oreilles) et sensitifs (en envoyant des secousses électriques sur la peau, en particulier au niveau des chevilles et des poignets).

La réponse du cerveau est enregistrée par des électrodes placées sur la tête, derrière les oreilles, au niveau du cou. Il peut s'agir de fines aiguilles ou de cupules collées par une pâte spéciale. Cet examen est sans danger.



Les potentiels moteurs sont obtenus en envoyant un champ magnétique sur le crâne ou le cou et en enregistrant la réponse par des électrodes collées sur la peau en regard des muscles examinés. Cet examen a les mêmes contre-indications que la RMN.

A quoi servent ces examens ?

Comme il est dit plus haut, ces examens permettent de voir des lésions sur des images du cerveau et de moelle, d'évaluer le fonctionnement des nerfs du système nerveux central, de repérer des anticorps. Ils sont utiles au moment du diagnostic.

Aucun de ces examens ne permet de poser un diagnostic formel et leur normalité ne permet pas d'exclure la sclérose en plaques. Cependant, la convergence d'examens positifs et l'évolution clinique peuvent amener à confirmer un diagnostic. Malgré toutes ces techniques de pointe, il faut encore en moyenne plus ou moins quatre ans pour arriver à une certitude diagnostique.

En dehors du diagnostic, ces examens sont utiles s'il existe un doute quant à une poussée éventuelle ou si l'évolution clinique prend une direction inattendue (un patient avec une sclérose en plaques peut faire une thrombose cérébrale ou peut développer une atrophie cérébrale, il peut commencer de l'épilepsie, etc.).

En recherche, ces examens sont utilisés pour essayer d'avoir des mesures de comparaison. Par exemple, on compte le nombre de plaques et le volume cérébral avant et pendant les années que dure l'expérimentation d'un nouveau médicament et on établit des statistiques sur des groupes de patients.

Par contre, il n'est pas utile de répéter des examens comme la RMN, qui coûte très cher, et qui, en routine, n'apporteront pas beaucoup d'indications. En effet, on sait que les plaques vont et viennent dans le cerveau indépendamment de toute évolution clinique.

Ces examens sont des adjuvants précieux à la clinique. Pour un malade dont le diagnostic est certain, rien de tel qu'un suivi neurologique régulier avec, en fonction des nécessités, l'un ou l'autre examen qui pourra éclairer le médecin.

Dr Charlier, Centre National de la S.P., Melsbroek

TÉMOIGNAGE: IRM Je t'aime... pas!

Afin de pouvoir entrer dans une étude, je devais passer par la fameuse ponction lombaire (à la si mauvaise réputation) pour confirmer le diagnostic de ma sclérose en plaques. C'est les larmes dans les yeux, la tête à l'envers et la peur au ventre que je me suis rendue à l'hôpital! Mais bon, je dois bien l'avouer, beaucoup plus de peur que de mal, car même si les larmes ont coulé, ça c'est bien passé. Ouf !

Me voilà donc acceptée comme cobaye; j'entre dans la ronde de l'étude. Visite trimestrielle auprès de deux neurologues, un qui m'interroge sur les effets positifs ou négatifs du médicament et sur mon parcours en général durant ces trois mois, l'autre qui s'occupe des tests physiques. Et puis, annuellement, il y a la résonance magnétique, passage obligé pour connaître l'évolution de la maladie et voir si le traitement porte ses fruits.

Dans le cadre de l'étude, il fallait rester 1 heure dans cet énorme tube complètement fermé, sans bouger d'un millimètre (bonjour l'angoisse !). Ca fait du bruit, c'est stressant. Mais bon, ce n'est pas douloureux, aussi je prends mon mal en patience.

Là où ça se corse, c'est pour les années suivantes, quand les radiologues ont la lourde tâche de devoir superposer les images «tip top» sur celles de l'année précédente. Quand on souffre d'une spasticité qui s'amplifie avec l'énerverment, c'est pas vraiment facile de rester tout à fait immobile !

La 2^e année, j'ai échappé de peu à un second passage. Par contre, la 3^e année, j'ai sans doute beaucoup bougé et, sans rien me dire, ils m'ont laissée deux heures dans leur machine infernale pour recommencer l'examen !

Etant d'un tempérament nerveux, je ne vous raconte pas l'état dans lequel je me trouvais lorsqu'enfin un technologue est venu me délivrer... J'aurais bien tapé dans leur engin futuriste ! Et vous croyez qu'un médecin radiologue serait venu me dire un petit mot ? Pensez-vous, autant me laisser vite partir avec mon énerverment et mes béquilles et passer à un autre patient. Ce n'est pas gai pour eux, je le conçois aisément, mais nous restons des êtres



humains tout de même, non ? D'autant que je n'ai jamais eu les résultats de ces IRM et que je ne connais donc pas l'évolution de ma maladie !

Cathy (ou Catherine)

TÉMOIGNAGE: 20 ans après

1980

H - Docteur, il me semble que, lorsque je suis très fatigué, je marche plus difficilement.

Dr - Je ne vois rien.

H - Justement, je vous dis que ça n'arrive que si je suis très fatigué.

Dr - Eh bien... allez courir un peu autour de l'hôpital, par exemple.

Quelques quarts d'heures plus tard, et quelques kilomètres en plus dans les jambes...

Dr - Oui, en effet, il y a quelque chose...

H - Docteur, il y a quelques jours, j'ai lu un article où on parlait de sclérose en plaques...

Dr - Oui... on pourrait examiner. Il faut prévoir deux jours d'hospitalisation pour les examens parce que, vous comprenez, une ponction lombaire...

H - Vous n'y pensez pas, je travaille, moi.

Enfin, mise en place d'un programme d'une journée d'examens comprenant électroencéphalogramme, scintigraphie, fond d'œil, champ de vision, etc.

Dr - On ne voit rien. Il faudrait quand même penser à une ponction lombaire. Vous savez, vous aurez peut-être mal à la tête. Il faudrait prévoir quelques jours d'immobilisation.

Quelque temps plus tard, ponction lombaire réalisée et pas mal de maux de tête... (J'ai appris par la suite à me méfier des « peut-être » exprimés par le corps médical, qui se transforment en certitudes)

Dr - Négatif, on ne voit rien, il faudrait faire une nouvelle ponction lombaire.

H - Vous croyez vraiment ?

Dr - Il n'y a pas d'autre moyen.

Quelques jours de maux de tête plus tard...

Dr - Négatif. Ça arrive parfois. Il faudrait peut-être voir ce jeune professeur qui effectue des examens qu'on appelle « potentiels évoqués ».

Rendez-vous pris chez le « jeune professeur » pour des examens effectués dans « l'arrière-cuisine » d'un laboratoire encombré de câbles et d'écrans (ce commentaire pour faire sentir à quel point les potentiels évoqués étaient une nouveauté à l'époque).

Quelque jours d'attente encore et diagnostic le plus probable: sclérose en plaques, ainsi que je le craignais. Et on en reste là pendant des années.

2000

(Nouveau neurologue)

Dr - Il faudrait peut-être faire une Résonance Magnétique Nucléaire...

Quelques mois plus tard, me voilà soumis à cet examen un peu fourre-tout qui ressemble aux radioscopies de mon enfance. Encore un peu de patience, on regarde les clichés et...

Dr - Vous pouvez voir comme elles (les plaques, celles de la sclérose que je traîne depuis vingt ans) sont nombreuses et où elles se situent.

Les voilà donc, ces plaques dont on me parle et dont je parle moi-même depuis si longtemps. J'ai pu vivre avec elles et j'avais même fini par m'habituer à elles. Mais ça fait quand même un sale effet quand on vous met en face d'elles... J'aurais préféré ne jamais les voir et continuer à vivre avec mes demi-certitudes.

Henri Goethals



COMPLICATIONS À LONG TERME DES MÉDICAMENTS À USAGE CHRONIQUE ET SYMPTOMATIQUE DANS S.P.

De nombreux médicaments sont utilisés de façon chronique pour traiter certaines complications de la sclérose en plaques. Les effets secondaires de ces médicaments sont en fait surtout précoces et se manifestent par des réactions allergiques ou toxiques immédiates.

Les complications à long terme sont heureusement beaucoup plus rares.

La majorité d'entre elles sont des manifestations de sevrage. Elles surviennent à l'arrêt brutal de certaines drogues ayant un effet inhibiteur sur le système nerveux central. L'arrêt de la drogue produit une hyperexcitation du système nerveux qui va se manifester par les symptômes du sevrage, à savoir des crises d'épilepsie, des crampes, des tremblements, une sudation profuse et des vomissements. C'est le cas par exemple de nombreux médicaments anxiolytiques.

D'autres médications peuvent entraîner à long terme des modifications métaboliques et favoriser ainsi la décalcification osseuse, par exemples les barbituriques ou la phénitoïne.

D'autres médicaments peuvent parfois se révéler toxiques à long terme pour le foie, le rein (par exemple, les antalgiques comme les dérivés du paracétamol) et le cervelet comme la diphantoïne.

Si on reprend les médicaments en fonction de leur utilisation, nous pouvons établir le schéma suivant ...

Médicaments utilisés pour traiter la spasticité

Baclofen (Lioresal): manifestation de sevrage à l'arrêt brutal.

Tinazidine (Sirdalud): toxicité à long terme possible pour le foie.

Valium: manifestation de sevrage à l'arrêt brutal, possibilité d'induction d'une dépendance psychologique vis-à-vis du produit.

Médicaments utilisés comme antidépresseurs

Antidépresseurs tricycliques (par exemples, Anafranil, Redomex): atrophie des glandes salivaires et lacrymales.

Fluoxetine (Prozac): possibilité de mouvements anormaux et induction d'une perte en sels pouvant donner naissance à une hyponatrémie en particulier chez les personnes âgées.

Médicaments à usage antalgique

Tégrétol (névralgie du trijumeau): pas de toxicité à long terme mais possibilité d'introduire une perte de sels avec hyponatrémie parfois symptomatique.

Rivotril (Clonazépam): manifestation de sevrage à l'arrêt brutal.

Paracétamol: toxicité rénale et hépatique à long terme lors d'un usage prolongé et intensif.

Aspirine: possibilité d'ulcération digestive même après des années de traitement.

Phénitoïne: induction d'anomalies osseuses sous la forme de pertes calciques et possibilité d'atrophie du cervelet.

Laxatifs: possibilité d'induction d'une perte de potassium (hypokaliémie).

En conclusion

Les manifestations toxiques à long terme des médicaments utilisés de façon symptomatique et chronique sont rares et peuvent être, dans leur grande majorité, évitées si on prend garde d'arrêter les traitements brutalement.

Dr J.-M. Gérard, Hôpital Ambroise Paré, Mons



INTERFÉRON- β : ACTUALITÉS

Depuis quelques années, différents Interférons (IFNs)- β sont disponibles sur le marché belge pour le traitement de patients atteints de sclérose en plaques (S.P.) forme rémittente c'est-à-dire avec poussées-rémissions. Bien que d'autres thérapeutiques et en particulier le Copolymer-I (devenu Glatiramer acétate ou Copaxone) soient annoncées depuis plusieurs années, les IFNs- β restent les seuls traitements de fond disponibles et remboursés pour cette forme de la S.P. en Belgique.

Les trois molécules sur le marché, Betaferon, Avonex et Rebif, ont démontré une efficacité comparable sur la réduction du nombre de poussées, du handicap résiduel et des paramètres de l'Imagerie par Résonance Magnétique Nucléaire (IRM) et cela, malgré des différences de structure, de dose et de voie d'administration. De fait, ces molécules n'ont pas encore été réellement comparées entre elles dans des études en double aveugle sur des populations similaires. Il est donc difficile d'affirmer actuellement la supériorité d'une des molécules sur les autres. Cependant, bien que non encore remboursés dans ces indications, l'Avonex et le Rebif ont démontré leur efficacité dans des formes précoces de la maladie dès la première poussée. Le Betaferon et le Rebif ont par ailleurs été démontrés efficaces dans les formes secondairement progressives (mais seulement chez les femmes pour le Rebif). (cf. table 1)

Il est intéressant de noter que tant le Rebif que l'Avonex sont maintenant étudiés à une dose double de la dose initiale (sans augmentation de la fréquence des injections) pour les formes rémittentes et pour les formes secondairement progressives. De fait, les premiers résultats démontrent déjà un effet plus important du Rebif à double dose par rapport à la dose habituelle pour les patients atteints de la forme rémittente. La firme fournit donc actuellement les seringues double-dose de Rebif pour le prix de la simple dose sur simple demande du neurologue traitant. Au contraire, la dose unique d'Avonex vient d'être démontrée aussi efficace que la double dose pour les formes rémittentes de S.P. Ce dernier résultat conforte l'idée qu'une injection d'avonex par semaine est suffisante.

Concernant les effets secondaires des IFNs- β , en plus du syndrome pseudo-grippal (qui s'atténue le plus souvent après quelques semaines à quelques mois) et des réactions au point d'injections (qui n'atteignent jamais la nécrose avec les formes intramusculaires), on peut aussi observer -mais rarement- des perturbations des enzymes hépatiques et du nombre de globules blancs. Ces perturbations restent habituellement modérées et, si trop importantes, réversibles à l'arrêt du traitement. Elles imposent cependant des contrôles de prises de sang trimestriels la première année, puis semestriels par le neurologue ou médecin traitant.

Les effets à long terme (plus de 10 ans) du traitement par IFN- β ne sont pas connus avec certitude.

Table 1	Betaferon	Avonex	Rebif
Molécules	IFN- β -1b	IFN- β -1a	IFN- β -1a
Doses	8 MIU sous-cutanée tous les 2 j.	6 MIU intramusculaire 1 X / sem.	6 MIU sous-cutanée 3 X / sem.
Fréquence des poussées	Diminuée	Diminuée	Diminuée
Effet sur le handicap	(Prouvé)	Prouvé	Prouvé
Effets sur l'IRM	Prouvés	Prouvés	Prouvés
Formes précoces	?	+	+
Poussées rémissions	+	+	+
Formes secondairement progressives	+	? double dose	= / + double dose



Certaines données indiquent que des IFNs du même type que les IFNs- β (en l'occurrence les IFNs- α) peuvent aggraver certaines maladies auto-immunes telles que thyroïdites ou lupus, ou appauvrir la capacité de la moelle osseuse à produire les cellules du sang. Ce dernier point impose l'arrêt du traitement par IFN- β lors de l'utilisation de ces traitements immunosuppresseurs (Mitoxantrone, Endoxan, ...). Par contre, il n'est pas nécessaire et même contre-indiqué de stopper l'IFN- β lors d'un traitement par corticoïdes pour une poussée.

Si l'effet bénéfique du traitement perdure clairement pendant plus de 5 ans dans la plupart des cas, certains patients développent cependant une résistance au traitement par IFN- β parce qu'ils produisent des anticorps qui inhibent les effets de l'IFN- β . Ces anticorps sont difficiles à doser et chaque firme dispose de sa propre technique, ce qui rend impossible la comparaison des résultats pour les différents IFNs- β . En cas de survenue de 3 poussées en un an avec séquelles neurologiques, un dosage de ces anticorps peut être demandé par le neurologue. En cas de résultats positifs à deux reprises à six mois d'intervalle, il convient de rediscuter avec un neurologue l'opportunité de stopper au moins provisoirement le traitement par IFN- β qui est peut-être devenu inutile.

Toutefois, cette situation reste peu fréquente et malgré de nombreuses recherches en cours, l'IFN- β reste le meilleur traitement disponible en Belgique à l'heure actuelle pour les formes rémittentes de S.P. Concernant l'IFN- β , des tentatives d'administration par la bouche sont à l'étude. Une autre voie d'étude est l'administration d'IFN- β en même temps que d'autres traitements tels que le Copaxone ou les immunoglobulines. Les résultats sont bien sûr attendus avec beaucoup d'impatience. Quoiqu'il en soit, les meilleures surprises proviendront probablement de nouvelles molécules encore à l'essai actuellement. Leur mise au point peut cependant encore prendre quelques années justifiant la poursuite d'un traitement par IFN- β en attendant.

Dr E. Bartholomé, Neurologie Hôpital Erasme

TÉMOIGNAGE: Quand l'Interféron paraît

Lors d'une réunion récente où nous parlions de l'Interféron et du fait que l'on proposait à présent aux personnes de suivre ce traitement dès que le diagnostic était posé, C. se tourna tout-à-coup vers moi et demanda : « Et toi, Ève, si on t'avait proposé ce traitement, il y a 20 ans, quand tu as eu ton diagnostic, est-ce que tu aurais dit oui ? »

Bonne question ! Eh bien vraiment, je ne savais que répondre. Cela demandait de se replonger dans la situation.

Des « trucs bizarres » se passaient déjà depuis juin 1971, mais alors, je n'avais obtenu comme diagnostic que « maladie psychosomatique »... Ce n'est que 10 ans plus tard, suite à de nouveaux signes anormaux, que l'on a investigué à nouveau et que je suis passée, en 1982, du tiroir psychosomatique au tiroir sclérose en plaques.

Dans un premier temps, j'étais assez satisfaite de ne plus être une malade imaginaire et de connaître le nom de mon ennemi. Mais en apprenant un peu plus sur cette maladie (qu'il n'était pas possible d'en guérir et qu'il n'y avait pas de traitement, à part la cortisone en cas de poussée), cela m'a paru nettement moins emballant.

Après, avec du recul, j'ai pu prendre une certaine distance. Ce n'est pas parce qu'un nom était mis sur des symptômes déjà présents depuis 10 ans (et relativement bénins) que, soudain, les choses allaient prendre un cours dramatique. Pas de traitement ? Eh bien, on ferait sans !

C'est vrai que pour moi, la S.P. a continué, très lentement, son petit grignotage et que, entre autres, depuis environ 5 ans, j'ai besoin d'utiliser une béquille à l'extérieur.

Si, à l'époque, on avait pu me proposer de l'Interféron tout de suite, les choses auraient-elles évolué autrement, c'est-à-dire encore plus lentement ?

Est-ce que, sans savoir ce que je sais maintenant de l'évolution de ma maladie, j'aurais laissé passer cette « chance » de traitement ?

Je crois que ces questions resteront sans réponse. On ne refait pas l'histoire ...

Le traitement par interféron m'a été proposé récemment et je l'ai refusé. Après 30 ans de S.P., je pense que je n'aurais pas grand chose à y gagner. Et puis, je dois dire, honnêtement : je déteste les piqûres !

Ève



S.P. ASSOCIÉE À D'AUTRES MALADIES: COÏNCIDENCE OU PRÉDISPOSITION?

Les personnes atteintes de S.P. ne sont pas à l'abri de présenter d'autres maladies. En cas de symptôme inhabituel, il faut donc prendre garde à ne pas l'attribuer d'office à la S.P. Ceci dit, de nombreuses études ont montré que la S.P. ne prédisposait pas à l'une ou l'autre maladie particulière. Il en est ainsi par exemple du cancer, des maladies cardio-vasculaires, des troubles hormonaux, etc.

Par contre, on sait que la S.P. peut favoriser des complications infectieuses, notamment urinaires ou rénales et qu'une sonde urinaire à demeure peut être la source d'un cancer de la vessie. De même, l'épilepsie est plus fréquente dans la S.P.: 2% contre 0,5% dans une population normale. Elle résulte de la présence de plaques au contact du cortex cérébral provoquant une irritation de ce dernier. Le traitement ne diffère pas de celui utilisé dans l'épilepsie classique, et ce principe est vrai quelle que soit la maladie associée à la S.P. Sauf les infections graves et les grosses fractures, les maladies intercurrentes n'influencent généralement pas l'évolution d'une S.P., sinon de façon temporaire.

Un domaine plus controversé concerne les maladies auto-immunitaires.

On considère habituellement que l'association de la S.P. et d'une autre maladie immunitaire est fortuite. Par contre, des cas d'hypo- ou d'hyperthyroïdie ou de diabète immunitaire (type I), de psoriasis, de lupus érythémateux, d'arthrite rhumatoïdale et de maladie de Crohn ont été rapportés de façon plus fréquente dans les familles de patients S.P. que dans une population normale.

Les résultats d'une étude récente montrent que les maladies auto-immunitaires s'observent chez 11,7% d'une population contrôle, 15,7% dans les familles où existe un seul cas de S.P. et 27% dans les familles où existent deux ou plusieurs cas. Les maladies thyroïdiennes sont les plus fréquentes, suivies du lupus érythémateux et du psoriasis.

Par contre, ces études n'ont pas mis en évidence d'incidence plus élevée des maladies immunitaires



chez les patients eux-mêmes. D'après ces auteurs, l'explication en serait que les gènes impliqués dans la S.P. peuvent être «protecteurs» vis à vis d'autres maladies immunitaires. Un phénomène de protection a été démontré par exemple pour le complexe HLA-DR2, qui favorise la S.P. tandis qu'il protège contre le diabète immunitaire.

On admet actuellement que les maladies immunitaires ont une prédisposition génétique commune en partie avec la S.P. Elle concernerait les gènes «mineurs» d'histocompatibilité responsables d'une prédisposition globale. Les gènes appartenant au complexe «majeur» d'histocompatibilité conditionneraient des prédispositions plus spécifiques.

Quant à l'incidence des maladies immunitaires chez les patients S.P. eux-mêmes, les résultats de deux études parues cette année sont contradictoires. Contrairement à l'étude citée plus haut, la deuxième conclut à une prévalence plus élevée pour 11 affections immunitaires. Mais cette différence par rapport au groupe contrôle est tout juste significative ($p=0,05$). Par contre, elle confirme les résultats de l'autre étude en ce qui concerne la fréquence plus élevée et très significative des maladies immunitaires ($p=0,003$) chez les parents au premier degré des malades S.P.

Les rapports entre les diverses maladies immunitaires et la S.P. ne sont donc pas encore entièrement élucidés. L'opinion actuelle est que d'une part, les malades atteints de S.P. et leur famille proche sont prédisposés à développer des maladies immunitaires par certains gènes «mineurs» d'histocompatibilité en général et que d'autre part, les gènes «majeurs» d'histocompatibilité déterminent le genre de maladie immunitaire qu'ils vont développer.



SCLÉROSE EN PLAQUES ET HYGIÈNE DE VIE

L'hygiène est définie comme «la science qui apprend à conserver et à améliorer la santé». Devenu populaire, le terme «hygiène de vie» peut se comprendre comme la tentative d'améliorer sa santé par l'utilisation de mesures d'hygiène dans notre vie quotidienne. Dès lors, ces mesures d'hygiène ne se limitent pas à la propreté, l'élimination des toxines ou une alimentation saine, mais comprennent aussi la gestion de son temps de travail et de loisirs, l'amélioration de l'environnement, l'élimination du stress, une meilleure qualité de sommeil ...

Depuis bien avant l'Antiquité jusqu'à l'avènement de la vaccination, les mesures d'hygiène furent les seuls facteurs qui influencèrent la santé des populations. La disparition des grandes épidémies de peste est bien due à l'amélioration des conditions d'hygiène dans nos villes et non pas à des avancées médicales thérapeutiques. Il en a été de même pour d'autres maladies comme la disparition du scorbut chez les marins au long cours grâce à la consommation d'agrumes avant même que l'on ait identifié le facteur causal, en l'occurrence une carence en vitamine C. Plus récemment, on a démontré l'importance primordiale d'une activité physique régulière, d'une alimentation pauvre en graisses et les effets néfastes du tabac ou de l'obésité sur les maladies cardio-vasculaires.



Quels sont les effets de l'hygiène de vie sur la S.P. ?

Des études épidémiologiques déjà anciennes suggèrent que des facteurs environnementaux favorisent le développement de la S.P. Ces facteurs interviennent avant l'âge de 15 ans et consistent en une infection virale par un agent non encore identifié mais absent ou rare dans les contrées intertropicales. Certaines publications tapageuses récentes ont exploité une partie sélectionnée de ces données épidémiologiques pour appuyer la thèse d'un rôle primordial de l'alimentation, non seulement sur le développement mais aussi sur l'évolution de la S.P. Il s'agit là d'une utilisation erronée de ces données. Il n'existe actuellement aucun argument scientifique qui puisse étayer l'hypothèse que l'amélioration de l'hygiène de vie influence favorablement l'évolution de la maladie.

Par contre, il est clair que des mesures d'hygiène de vie sont susceptibles d'améliorer la santé générale et la qualité de vie de patients atteints de S.P. Cet effet est simplement le même que celui attendu chez des patients ne souffrant pas de S.P, même s'il peut être plus important du fait de la fragilité des patients atteints de S.P. En effet, si une alimentation saine et équilibrée, un contrôle de l'obésité, l'arrêt du tabac, une pratique sportive régulière, etc. améliorent la santé de tout un chacun, ces facteurs sont encore plus importants chez un patient atteint (ou susceptible d'être atteint) d'un handicap. Perdre du poids ou mieux respirer aidera évidemment à récupérer ou à vivre avec des difficultés à la marche. Gérer son emploi du temps, son stress et son sommeil permettra de rester fonctionnel une plus grande partie de la journée, etc.

Une bonne hygiène de vie peut donc contribuer à l'amélioration de la qualité de vie globale d'un patient atteint de S.P. en complément des traitements spécifiques de la maladie et de ses symptômes.

*Dr E. Bartholomé, Service de Neurologie
U.L.B. - Hôpital Erasme, Bruxelles.*



CANNABIS ET SCLÉROSE EN PLAQUES

Qu'est-ce que le cannabis ?

Le cannabis, ou chanvre indien, *Cannabis sativa*, est une herbe de la famille des urticacées, originaire de l'Asie centrale. Il pousse essentiellement dans les pays chauds, mais peut croître n'importe où dans le monde. Il est utilisé principalement sous forme de haschich et de marijuana.

La marijuana est le nom donné, surtout en Amérique, aux feuilles et aux extrémités fructifères ou florifères du cannabis. C'est le plus souvent la plante femelle qui est utilisée comme hallucinogène. Les fruits et les feuilles sèches sont hachés et broyés, puis fumés purs ou mélangés à du tabac. Le terme d'herbe est le synonyme le plus courant de la marijuana.

Le haschich est la résine sécrétée par les feuilles et les sommités mûres de la plante. Il est quatre à huit fois plus actif que la marijuana. Le plus souvent, le haschich est fumé mélangé à du tabac. Il peut être consommé mélangé à des friandises ou des gâteaux. Il est souvent appelé shit ou kif.

Le cannabis peut donc être fumé, mais aussi bu sous forme de tisane ou pris en comprimés. Il semble que ces deux dernières formes aient moins d'effets que le cannabis fumé.

Aspects législatifs

Le cannabis est classé parmi les stupéfiants depuis la Convention de Genève de 1925. La Convention unique de 1961, ratifiée par plus de cent états classe le cannabis au tableau I ainsi qu'au tableau IV des substances les plus dangereuses et dépourvues de propriétés thérapeutiques, aux côtés de l'héroïne.

Certains pays d'Europe, tels les Pays-Bas ou l'Espagne, distinguent le cannabis, considéré comme une drogue douce, des autres stupéfiants et n'en répriment pas l'usage.

Les substances contenues dans le haschich sont les cannabinoïdes. La plus importante d'entre elles est le delta-9-tétrahydrocannabinol (ou delta-9-THC, souvent appelé THC). Une cigarette de marijuana contient 2 à 5 mg. de THC, dont la moitié seulement est absorbée lors de l'inhalation. La teneur en THC varie grandement selon les variétés de cannabis, ce qui explique pour partie les différences d'effet rencontrées chez les usagers.

Cannabis, spasticité, douleur

Bien qu'il existe une large palette de thérapies médicamenteuses, nombreux sont les patients sur lesquels les médicaments conventionnels n'agissent pas, ou qui n'en supportent pas les effets secondaires.

Le THC pourrait réduire les spasmes et certaines douleurs provoqués par la sclérose en plaques. On ne sait pas encore exactement quels mécanismes sont à la base de la réduction de la spasticité en cas de sclérose en plaques. On suppose que le cannabis a un effet calmant et modulant sur les circuits contrôlés à l'intérieur des cellules nerveuses, dont l'équilibre perturbé provoque des douleurs ou des problèmes de spasticité.

A l'heure actuelle, seules trois études vérifiées par placebo ont été publiées ; elles ont pour objet l'étude de l'effet du cannabis sur un nombre assez important de patients atteints de sclérose en plaques.

Une étude, menée sur neuf patients, a montré une diminution significative du tonus musculaire sur une durée de plus de quatre heures après une seule prise, par voie orale, de 10 mg. de THC. Une diminution objective et subjective du tonus a été observée, tandis que lors d'une étude ultérieure portant sur une prise orale de THC à raison d'un dosage de 7,5 mg. sur cinq jours, des effets subjectifs ont été constatés, mais pas d'amélioration objective du tonus ou de la marche.

L'étude de Greenberg, dans laquelle le THC a été administré sous forme de cigarettes de cannabis à 1,54 %, n'a pas montré une diminution objective du tonus. Une enquête complétant ces études a été menée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne où elle a suscité un taux de réponses très élevé (48 %). 112 patients ayant participé à cette enquête affir-



ment fumer régulièrement et plusieurs fois par semaine du cannabis; plus de 70 % de ces patients donnent comme raison principale de leur consommation régulière de haschich le fait que l'effet analgésique de la substance permet de soulager la douleur due aux spasmes nocturnes.

Effets supposés du cannabis dans la sclérose en plaques

Dans certains cas, l'usage du cannabis permettrait:

- de supprimer les crampes, de réduire la spasticité,
- d'améliorer la mobilité,
- de combattre la douleur et donc de réduire la consommation d'analgésiques.

Usage du cannabis: restons prudents !

Les études menées à ce sujet sont encore trop peu nombreuses pour l'instant. Dans tous les cas, le cannabis a été utilisé à des fins thérapeutiques et non comme une solution à d'autres problèmes (mal-être, troubles psychologiques, etc.).

L'usage du cannabis à haute dose n'est pas sans risque pour la santé: cancer (comme celui des fumeurs), nausées, troubles du sommeil, augmentation du rythme cardiaque, troubles psychiques, sensations de faim ou de soif.

Enfin, rappelons que la culture et la consommation de cannabis sont à ce jour interdites par la loi.

Véronique Debry

Texte rédigé sur base des articles suivants :

- *Fortissimo, SP Suisse, novembre 1997, juin 1999.*
- *Soins : pratique et savoir infirmiers - n° 612, Masson, février 1997.*
- *La Revue du Patricien - juin 1995 - tome 45*
- *Le Journal du Médecin - 1996*
- *La Revue médicale de Liège - Journal du Patricien - 1986*

TÉMOIGNAGE: Une tisane contre mes spasmes douloureux

Je m'appelle Murielle. J'ai la sclérose en plaques depuis 17 ans. Long combat que tout le monde connaît.

Il y a quatre ans, j'ai commencé à avoir des spasmes douloureux dans les jambes : d'abord la nuit, et puis aussi la journée. J'en ai parlé à mon médecin qui, dans un premier temps, ne m'a pas prise au sérieux, puis s'est finalement décidé à me prescrire des antalgiques et des myorelaxants. L'effet était décevant et je continuais à souffrir, à me plaindre, en silence d'abord, puis à haute voix par la suite. Je sentais mon entourage de plus en plus tendu car je devenais agressive.

J'en ai parlé à un ami qui consommait de temps à autre du cannabis. Il m'a parlé des propriétés relaxantes de cette plante. J'hésitais, j'avais peur ... Comment allait réagir ma famille? Et si je devenais une droguée?

Je me suis finalement décidée, car ma vie devenait insupportable. J'ai donc pris une tisane à base de fleurs séchées. Mon but était de favoriser la détente et surtout de combattre cette douleur qui ne me lâchait plus.

Mes muscles, au bout de quelque temps, étaient plus détendus, la douleur était encore présente, mais très faiblement.

J'ai donc recommencé, quand le besoin s'en faisait sentir, toujours avec les mêmes résultats.

Je ne me considère pas comme dépendante : je ne bois pas de tisane tous les jours, j'en utilise quand vraiment je sens que cela ne va plus. Je trouve cela positif, car les médicaments, par contre, doivent être pris très régulièrement et je ne les supporte pas toujours.

Je suis consciente que ce n'est pas un produit miracle et qu'il ne remplace pas tous les médicaments, ni les conseils du médecin, mais je regrette qu'il ne soit pas reconnu comme produit pouvant être utilisé dans des maladies qui peuvent parfois être douloureuses.

Propos recueillis par Véronique Debry auprès de Murielle



TÉMOIGNAGE: Douleur, quand tu nous tiens !

Il est un moment où la douleur devient le mot-clef d'une vie, où tout se rattache à elle ! Aucun instant de répit, ni de jour, ni de nuit, malgré les efforts des médecins pour essayer de la combattre. Elle finit par user l'individu, mais est aussi considérée comme une compagne endurcissant le caractère de sa victime, qui doit lutter jour après jour pour ne pas se laisser dominer par elle. Malgré tout, lorsque le seuil d'endurance à la douleur est atteint, quoi de plus normal que d'essayer de trouver une autre alternative ?

Après bien des hésitations, j'ai essayé de fumer du cannabis et j'ai été stupéfaite des résultats. En effet, après quelques bouffées, j'ai ressenti une impression de détente de tous mes muscles, le mal qui rongait s'estompa et les crampes si douloureuses finirent par disparaître. Aucune euphorie n'a été constatée, seulement un doux bien-être qui se fit sentir durant plusieurs heures.

Force a été de constater que cela soulageait effectivement mes douleurs. J'ai fait plusieurs essais et les mêmes résultats ont été constatés. Le seul inconvénient, en ce qui me concerne, est le fait de devoir inhaler profondément la fumée !

Aussi, me suis-je renseignée afin de savoir s'il y avait un autre moyen d'utiliser le cannabis. Certains pharmaciens, en Hollande, procurent le cannabis sous forme de gélules, en préparation magistrale (25 gélules), au prix de 483 florins (soit environ 9.000 francs belges)!!! Cette forme de médication serait idéale, si ce n'était son coût élevé.

Quand donc les autorités de la Santé publique prendront-elles en compte le problème auquel sont confrontés les malades souffrant d'une manière intolérable ?

Poussant mes investigations un peu plus loin, je me suis renseignée sur ce produit végétal. Dans l'Antiquité, les Chinois l'utilisaient déjà pour ses propriétés analgésiques. En 1830, un pharmacien irlandais l'a redécouvert et, jusqu'au début du 20^e siècle, il a été vendu dans les officines.

Le cannabis est un végétal dont les feuilles et leur extrait sont aujourd'hui considérés comme une drogue, d'où la difficulté de nos contemporains à accepter de la légaliser. Diverses études menées par le Pr. Donald Simone (Université du Minnesota) sur des rats hypersensibilisés ont démontré que le traitement à la marijuana peut soulager la douleur sans effets secondaires (comme l'accoutumance).

Plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne et la Suisse, ont créé des commissions chargées d'étudier la possibilité de légaliser le cannabis, après avoir constaté l'efficacité du THC contenu dans ce végétal. Ceci est un grand espoir, non seulement pour les malades atteints de S.P., mais aussi pour les personnes atteintes de fibromyalgie ou d'autres maladies du système nerveux.

Pourquoi, dès lors, priver ceux qui souffrent d'utiliser cette thérapeutique ? Au nom de quelle sacro-sainte morale, alors que les médicaments « autorisés » ne soulagent pas des douleurs souvent intolérables ?

Utiliser le THC sous forme de comprimés serait l'idéal et nous pourrions mettre au rebut tous les médicaments inutiles et coûteux qui encombrant nos pharmacies, médicaments provoquant des effets secondaires évidents, ce qui nécessite à nouveau la prise d'autres substances médicamenteuses avec comme résultat que les douleurs n'ont en rien régressé. Quel cercle infernal !

Anonyme





Pour en savoir plus ...

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence en fin de revue) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés, accompagnés d'un bulletin de versement (minimum 40 F) couvrant le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi.

MÉDICAL DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la S.P.

PAR DR KESSELRING JÜRIG, DANS S.P. ACTUEL, SOC. SUISSE DE LA S.P., 1995

La pose du diagnostic de la S.P. consiste à démontrer les conséquences cliniques des zones inflammatoires (plaques) à l'aide de l'examen clinique et des méthodes de diagnostic complémentaires (IRM, ponction lombaire, potentiels évoqués).

article (3 pages)

N° 1057

MÉDICAL DIAGNOSTIC

Les potentiels évoqués dans la S.P.

PAR DR PIERRE LE CANUET, LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA S.P., 1999

Description de cet examen et de sa relation avec la S.P. Explication des différents examens possibles: potentiels évoqués visuels, auditifs, somesthésiques, cortico-moteurs. Résultats globaux des potentiels évoqués.

article (8 pages)

N° 1081

MÉDICAL TRAITEMENT

Betaferon dans le traitement de la S.P. Bilan et perspectives

DR P-H SCHUHLER, NAFSEP, FRANCE, 1999

Compte-rendu du symposium international sur le Betaferon, tenu à Berlin les 27 & 28/2/99.

article (3 pages)

N° 1169

MÉDICAL DIAGNOSTIC

La ponction lombaire

PAR DR HÉLÈNE DE SAXCÉ, LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA S.P., 1997

Qu'est-ce que la ponction lombaire et quel est son intérêt pour le diagnostic ... et après? Comment réalise-t-on une ponction lombaire? Quelles précautions faut-il prendre pour que celle-ci passe inaperçue dans l'ensemble des manipulations subies lors de tous les examens médicaux rébarbatifs, si pas carrément douloureux?

article (2 pages)

N° 1089

MÉDICAL TRAITEMENT

La S.P. et son traitement par Interféron-Bêta

PAR LE CONSEIL MÉDICAL LIGUE NATIONALE BELGE S.P., 1998

Un guide pour les patients, leur famille et l'équipe soignante ayant pour but de démystifier ce premier traitement qui vise à traiter réellement la S.P. Il essaie de répondre aux questions que se posent toutes les personnes concernées : que sont les Interférons, que peut-on en attendre, quels sont les effets secondaires, à qui est-il prescrit, quel en est le coût et qui le supporte, comment en évalue-t-on l'efficacité ?

brochure gratuite (6 pages)

N° 1140

HYGIÈNE

L'actualité des drogues : ecstasy, cannabis, crack

COLLECTIF, DANS SOINS - PRATIQUE ET SAVOIR INFIRMIER, 1997

Chaque époque connaît l'émergence de substances psychotropes conduisant à des consommations abusives. Cet article passe en revue, pour chaque drogue citée, l'origine, les effets, les conséquences. Information objective qui permet de mesurer les risques de dépendance et les effets de ces 3 drogues très différentes. Contrairement à ce que laisse supposer cet article qui date de 1997, des études sérieuses sont en cours pour mesurer les effets thérapeutiques du cannabis.

article (7 pages)

N° 4039

A vendre

Scooter Bec Sterling XL d'extérieur, suspension, phares, etc., parfait état.

Prix : 45.000 F

Tél. 04/263.07.18

Tricycle électronique Titan pour intérieur et extérieur, batteries, set d'éclairage complet, panier, peu roulé, démontable en 7 parties sans outils.

Prix : 90.000 F

Voiturette manuelle complète avec grand plateau adaptable glissant pourvu de 2 barres chromées pour les repas

Prix : 15.000 F

Tél. 02/354.06.05

Aqualift aide bain fonctionnant sur pression d'eau, siège pivotant.

Prix : 30.000 F (acheté 57.000 F)

Tél. 04/233.79.31

Scooter électrique Bec Sterling, état neuf

M^{me} Van Beveren : 02/478.45.62

Scalamobil équipement électrique permettant d'accéder à l'étage en voiturette

Tél. 04/235.67.26

Scooter Fortress 2000, chargeur et batteries

Scooter Amigo, chargeur et batteries

Pneus à clous Volvo Uniroyal 158/13

Tél. 071/53.31.40



Ecrire avec le sourire

J'ai besoin de parler
Aussi, d'être aimée
Ecrire avec le sourire
Et surtout me laisser revivre
Ne jamais perdre l'espoir
Oh ! un jour, vous revoir
Je suis amoureuse
De la vie, heureuse
Je n'osais pas le dire
Avant, je préférais fuir
Le véritable Amour
Où se cache mon amour ?
Je dois pouvoir aimer
Sans peur et le trouver

Anne-Marie Delsaute

En toute sécurité



Activités périodiques

Ateliers terre, aquarelle, peinture sur soie, écriture, ouverts aux personnes atteintes de S.P. et aux membres de leur entourage, Centre de Rencontre de Naninne
Infos : siège social

Atelier du mardi, chaque mardi, jeux de société - cartes - Scrabble, Uccle
Infos : 02/345.31.31

Dynamo, 1 fois/mois, Bruxelles
Infos : 02/735.86.21

Soleil Plus, 1 fois/mois, Neder-over-Heembeek
Infos : 02/425.78.12

Espoir, 1 fois/mois, Rixensart
Infos : 02/384.04.02

Atelier créatif, chaque vendredi, Ligue de la S.P. de Liège
Infos : 04/252.72.01

Atelier créatif, chaque lundi, Centre culturel de Dison
Infos : 087/35.35.86

Groupe des XII, 1 fois/mois, Namur
Infos : 081/73.43.41

Goûter du 3^e mardi, détente, goûter et jeux de société, Centre de Rencontre de Naninne
Infos : 081/40.03.85

Les Mousquetaires, rendez-vous cinéma, 1^{er} jeudi du mois, Charleroi
Infos : 071/47.11.32

Les Mousquetaires, 2^e jeudi du mois, scrabble, Marcinelle
Infos : 071/47.11.32

Les Mousquetaires, 4^e jeudi du mois, Marcinelle
Infos : 071/47.11.32

Les Mousquetaires, chaque mercredi, chant d'ensemble, Marchienne-au-Pont
Infos : 071/47.11.32

S. Pérance, 3^e jeudi du mois, Forchies-la-Marche
Infos : 071/81.27.77

Amicale des S.P. des Trois Frontières, 1^{er} jeudi du mois, Athus
Infos : 063/38.80.41

Alpha, 2^e mardi du mois, St-Vaast
Infos : 064/28.12.44

S.P. Jeunesse, 2^e samedi du mois, La Louvière
Infos : 064/77.13.91

Delta, 4^e jeudi du mois, pour personnes atteintes de S.P. âgées de 30 à 50 ans, Quaregnon
Infos : 065/63.16.15

Groupe de Bury, 2^e mercredi du mois, Maison du Village, Braffe
Infos : 069/34.43.59

Carpe Diem, 4^e mercredi du mois, Mouscron
Infos : 056/34.32.47

Tenir Bon, 4^e mardi du mois, à 16h30, Ath
Infos : 068/28.75.67



Janvier 2001

Tai-Chi Rixensart
Infos : 02/384.04.02

Café-rencontre: discussion amicale sur un thème choisi ensemble, ouvert aux personnes récemment diagnostiquées, Nivelles
Infos : Comité du Brabant wallon

Visite au Musée de la Laine, Verviers
Infos : Comité de Liège

Grand spectacle de variétés organisé par des affiliés au profit du Comité de Bruxelles, Sa 6/1 à 19h30 et Di 7/1 à 15h30, Académie de Musique d'Evere, P.A.F. : 350 F
Infos : 02/215.43.21

Buffet de l'An neuf Sa 13/1, Centre de Rencontre de Naninne
Infos : Comité de Namur



Février 2001

Goûter «crêpes»
Infos : Comité de Liège

Goûter «crêpes», Rixensart
Infos : 02/384.04.02

Ecole de la S.P., séance d'information préliminaire sur ce cycle de 5 matinées d'information (10/2, 24/2, 10/3, 24/3, 21/4) à destination des personnes ayant reçu un diagnostic de S.P. depuis moins de 2 ans et des membres de leur entourage, Sa 3/2, Centre de Rencontre de Naninne
Infos : Siège social



Mars 2001

Sophrologie, Rixensart

Infos : 02/384.04.02

Sortie cinéma

Infos : Comité de Liège

Concert de gala de la Ligue Nationale Belge de la S.P., Me 14/3, Palais des Beaux-Arts de Bruxelles

Infos : Ligue Nationale



Avril 2001

Séance vidéo, au Colvert à Ceroux-Mousty

Infos : 02/384.04.02

Assemblée générale de la Ligue, Me 25/4, 17h, bilan des activités 2000 et projets 2001,

Centre de Rencontre de Naninne

Infos : Siège social



Mai 2001

Promenade dans les bois

Infos : 02/384.04.02

Vacances à la mer du Nord, du Sa 5/5 au

Sa 12/5, établissement accessible, activités proposées

Infos : Groupe Vacances



SIEGE SOCIAL

Zoning artisanal (entrée 4)
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. : 081/40 15 55
Fax : 081/40 06 02
C.B. : 250-0138300-63
E-mail : ligue.sp@ms-sep.be

AFFILIATION ANNUELLE

Donnant accès à tous les services de la Ligue S.P. Communauté Française, y compris au périodique "La Clef".
500 FB à verser au compte :
250-0138300-63.

Nous vous remercions pour tout versement supérieur à ce montant. La Ligue de la S.P. Communauté Française ASBL est autorisée à délivrer une attestation fiscale pour tout don à partir de 1.000 FB (affiliation de 500 FB non comprise).

LIGUE NATIONALE BELGE DE LA S.P. (ASBL)

Avenue Plasky, 173/11 • 1030 Bruxelles
Tél. : 02/736 16 38 • Fax : 02/732 39 59

GROUPES DE TRAVAIL

«VACANCES»

jeudi de 9 h à 12 h



Adresse :
Rue E. Marneffe 37
4020 Liège
Tél : 04/344 22 62

Adresse :
Zoning Artisanal
Rue des Linottes 6
5100 Naninne
Tél. : 081/40 15 55

«INFORMATIONS ET RENCONTRES»

mardi de 9h à 16h



«LEGISLATION»

jeudi de 10h à 13h



«EMPLOI»

1^{er} mardi du mois de 12h30 à 15h



«INFORMATIQUE»

2^e mardi du mois de 9h à 15h



«LOGEMENT ET HABITAT»

mercredi de 9h à 17h



«DOCUMENTATION»

vendredi de 9h30 à 12h



«LA CLEF»

vendredi de 9h30 à 12h



PERMANENCES SOCIALES

BRABANT WALLON

Permanence: jeudi de 9h à 12h
Rue de Bruxelles, 20 - 1300 Wavre
Tél. : 010/24 16 86
CB : 271-0212770-81

BRUXELLES

Permanence: mercredi et vendredi de 9h30 à 12h
Avenue Plasky, 173/11
1030 Bruxelles
Tél. : 02/735 86 21
Fax : 02/735 32 47
CB: 210-0034161-69

HAINAUT

- PARTIE EST - CHARLEROI :
Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h
D.G.A.S.
Rue de la Bruyère, 157
6001 Marcinelle
Tél. : 071/44 72 61
- PARTIE OUEST - MONS :
Permanence :
mardi et jeudi de 9h à 12h
Rue de Saint-Antoine, 1 - 7021 Havré
Tél. : 065/87 42 99
CB : 271-0391300-34

LIEGE

Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h
Rue E. Marneffe, 37 - 4020 Liège
Tél. : 04/344 22 62
Fax : 04/344 08 63
CB : 000-0041473-54

LUXEMBOURG

- Partie Est - Permanence :
mercredi de 9h à 11h30
Clinique Ste-Thérèse
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
Tél.: 061/21 82 79
- Partie Ouest - Permanence :
mardi de 9h à 12h
Rue des Raines, 2 - 5580 Wavreille
Tél.: 084/21 45 89
CB : 267-0208969-50

NAMUR

Permanence : mardi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 16h30
Zoning Artisanal
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. : 081/40 04 06
CB : 250-0098441-71

SPRL ASSURANCES & PLACEMENTS

Assurances

Message important d'un courtier aux affiliés de la Ligue

En tant qu'affilié de la Ligue, la S.P.R.L. ASSURANCES & PLACEMENTS souhaite vous faire bénéficier d'un maximum d'avantages se traduisant par des réductions importantes sur vos primes d'assurances.

Ces réductions peuvent aller jusqu'à 20 ou 25% de vos primes actuelles.

La couverture proposée se présente sous forme d'une **police globale incendie habitation**, à laquelle on peut ajouter les garanties **vol, R.C. familiale** et même **gens de maison**.

Sans engagement de votre part, nous vous proposons également une expertise préalable gratuite de votre habitation pour l'**assurance incendie** et à tarif réduit pour les **prêts hypothécaires**.

Si vous souhaitez davantage d'informations, il vous suffit de compléter et de nous renvoyer le talon-réponse ci-dessous ou demander notre visite par téléphone au 081/22 82 44.



Talon-réponse à renvoyer à: S.P.R.L. Assurances & Placements
Rempart de la Vierge 16 à 5000 Namur - Fax 081/23 19 80

Sans engagement de ma part, veuillez m'informer sur l'offre d'assurances réservée aux affiliés de la L.B.S.P. - C.F.

Nom: Prénom:

Adresse

Code postal: Localité:

Tél.: